

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(55^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du mardi 6 novembre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4795).

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Industrie (suite)

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. le président.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Maurice Ligot, Gilbert Gantier, Philippe Vasseur, Marc Dolez, Guy Bèche, Philippe Bassinet, Eric Doligé, Jean-Marie Demange, Claude Birraux, Théo Vial-Massat, Jean-Claude Lefort, Louis Mexandeau, Jean-Pierre Bouquet, Mme Huguette Bouchardeau, M. Michel Destot, Mme Marie-Josèphe Sublet, M. Jean-Pierre Kucheida.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4813).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON,

vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1991

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

INDUSTRIE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, concernant l'industrie.

La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, avant de vous présenter le budget de mon ministère, je tiens à remercier M. Roger-Machart, rapporteur spécial, et M. Mas, rapporteur pour avis, pour leur excellent travail. En exposant les grandes perspectives de mon budget, ils ont grandement facilité ma tâche.

Comme eux, je vais, à grands traits, vous décrire d'abord quelle est la situation de l'industrie française, dont vous savez qu'elle a retrouvé, au cours de ces dernières années et les rapporteurs l'ont souligné, les chemins de la croissance et du développement.

A ce propos, j'ajouterai que je ne partage pas les analyses pessimistes, que j'entends d'ailleurs chaque année, à la même saison, que le temps soit gris ou venant beau : j'en ai entendu les échos remarquablement convergents d'une certaine partie de la droite et de l'extrême gauche.

En outre, mais c'est peut-être une remarque personnelle, j'ai les oreilles un peu rebattues par tous ceux qui n'ont que le Japon et l'Allemagne à la bouche, comme si les sociétés de ces deux pays n'avaient pas elles-mêmes leurs faiblesses. Je dois dire que, dans son allocution, M. Bocquet a particulièrement sacrifié à cette facilité. Je me suis même demandé à plusieurs reprises s'il n'était pas un peu à court aujourd'hui de références extérieures...

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement a créé par sa politique monétaire et budgétaire, des conditions favorables sur le plan macroéconomique ; il a procuré sur le plan fiscal un ensemble d'incitations qui ont été jugées très largement appropriées ; il a favorisé au niveau microéconomique les innovations et les évolutions nécessaires. Ces orientations seront maintenues et renforcées en 1991.

Quant aux entreprises et aux salariés, ils ont pris conscience qu'un développement économique et social durable supposait l'ouverture vers les marchés internationaux et une stratégie permanente de recherche et de formation. Enfin, ils ont compris que cette nouvelle donne requiert des formes nouvelles de relations au sein de l'entreprise et de la gestion des ressources humaines.

Les résultats de ces évolutions en profondeur sont aujourd'hui tangibles.

L'industrie française fait preuve d'un dynamisme retrouvé, comme le montre la croissance de nos exportations de produits industriels : 9 p. 100, en moyenne annuelle depuis deux ans, ce qui place notre pays, pour ce qui concerne la progression des exportations en troisième position, parmi les grandes nations industrielles, même si, il est vrai, notre déficit industriel fort préoccupant persiste. J'y reviendrai.

Notre industrie se confronte toujours davantage aux marchés les plus concurrentiels. On n'a pas assez remarqué que le montant de nos échanges avec les pays industrialisés représente aujourd'hui 78 p. 100 de nos exportations contre 70 p. 100 il y a dix ans.

Cet effort vers l'exportation est appuyé par une croissance sensible des investissements à l'étranger, que je considère comme un signe de dynamisme et de bonne santé. Ces investissements, qui ont été quintuplés en cinq ans, renforcent en particulier nos positions commerciales en Europe. En 1985, la C.E.E. recevait 28 p. 100 de nos investissements industriels à l'étranger, elle en accueille maintenant 62 p. 100.

Le dynamisme de notre industrie est appuyé pour la troisième année consécutive par un effort d'investissement remarquable de la part des P.M.E. Alors qu'en 1983, le taux d'investissement représentait 3,7 p. 100 du chiffre d'affaires des entreprises, il atteint aujourd'hui 5 p. 100.

La croissance de l'investissement a été générale dans tous les secteurs, assurant ainsi la modernisation en profondeur de notre appareil productif. En 1990, l'investissement aura probablement augmenté de 10 p. 100 en valeur. Malgré un possible ralentissement, les perspectives de l'investissement pour 1991 restent certainement encourageantes.

Ces éléments positifs ne doivent pas dissimuler nos faiblesses. Elles existent. La dégradation de notre solde industriel est là pour le montrer. Notre industrie a retrouvé sa compétitivité - nos résultats sur les marchés étrangers le prouvent - mais sa base est trop étroite. Avec une industrie qui représente moins de 20 p. 100 du P.I.B., nous ne répondons pas suffisamment à la demande, française ou étrangère. Les pays industriels voisins atteignent, il faut le savoir, des pourcentages qui vont de 25 p. 100, jusqu'à 30 p. 100, environ, contre 20 p. 100 pour nous. Seuls les Anglais sont nos émules, et ce n'est pas nécessairement un bon signe.

La base est trop étroite : 20 p. 100 du P.I.B. pour l'industrie, c'est un chiffre très significatif. En réalité, la France est un pays qui n'est pas encore suffisamment industriel. Bien entendu, cet état de fait remonte bien au-delà de mai 1988, vous le savez bien monsieur Vasseur...

M. Philippe Vasseur. J'en conviens...

M. André Lejeune. La politique de Madelin n'y était pas étrangère !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. ... et sans doute même bien au-delà du printemps de 1981. Je pense avec M. Billardon que toutes les mesures, fiscales ou autres, que nous devons prendre doivent être orientées vers cet objectif primordial qui est de renforcer la part de l'industrie dans nos économies.

Le résultat de l'état de fait que je déplore, c'est que le déficit industriel se creuse avec un taux de couverture de 91,3 p. 100 en 1989 pour l'industrie, hors le secteur militaire. Quant à l'emploi, s'il s'améliore - 600 000 emplois ont tout de même été créés depuis deux ans, il ne faut pas l'oublier - il n'augmente pas suffisamment.

Ces observations nous indiquent la voie à suivre. Si nous voulons faire face à la demande future, en France et en Europe, de l'Ouest et de l'Est, nous devons poursuivre notre effort d'investissement, en matière de recherche et d'équipement, afin de renforcer le poids de notre industrie.

Depuis un an se sont produits des événements d'importance majeure : la mutation des pays de l'Est, l'unification allemande, la crise du Golfe, tout cela à un moment où l'économie mondiale, en grande partie à cause des difficultés bien connues de l'économie américaine, semble entrer dans une phase de ralentissement de la croissance.

A ces événements, qui représentent autant de défis, M. Roger-Machart a eu raison de le remarquer, s'est ajoutée la baisse vertigineuse du dollar, faisant suite à celle du yen. L'impact global de cette évolution sur notre économie est évidemment difficile à évaluer parce qu'il y a des plus et des moins. En tout cas, il est tout à fait vrai que certaines industries en subissent directement le choc : des mécanismes correcteurs seraient éminemment souhaitables. Je ne pense pas pour autant, monsieur Borotra, qu'il faille opposer à ces événements des contre-mesures fiscales parce qu'on ne peut pas instituer une réforme fiscale en fonction de fluctuations monétaires.

Je précise bien qu'il ne faut pas se laisser influencer par la morosité ou, inversement, se laisser tenter par un optimisme de commande. Plus sobrement et plus objectivement, j'indiquerai les atouts dont nous disposons.

D'abord, notre pays est beaucoup mieux armé qu'en 1973 ou en 1979 pour supporter la hausse des prix du brut découlant de la mise hors jeu du Koweït et de l'Irak en ce qui concerne les approvisionnements pétroliers. Nous le devons, il faut le répéter, à notre politique en matière nucléaire et à nos efforts pour économiser l'énergie. A ce sujet, je ne citerai qu'un chiffre, relatif à la formidable conversion à l'électricité que nos industriels ont réalisée. En 1973, ils consommaient 24 millions de tonnes de pétrole par an et en 1989 seulement 9 millions de tonnes. Cette performance mérite d'être saluée.

Plus fondamentalement, je veux souligner que nous n'avons aucune raison d'entretenir des complexes d'infériorité vis-à-vis de nos principaux concurrents, qu'ils soient allemands, japonais ou autres.

Je remercie M. Billardon de m'avoir précédé en citant l'exemple de la sidérurgie. Ce secteur était présenté naguère comme définitivement sinistré. Certains prophètes de malheur affirmaient au nom d'une prétendue spécialisation internationale que la France devait cesser de produire de l'acier pour se consacrer exclusivement aux technologies nouvelles.

M. Jean Kiffer. Qui a dit cela ?

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. L'Etat - il faut bien dire qu'il en a été l'auteur ! - par une présence constante au cours des dix années de crise, a permis à l'entreprise de mener une restructuration qui certes, a été douloureuse mais qui, par la réduction des capacités et par des investissements de modernisation, a porté Usinor-Sacilor au deuxième rang mondial par la taille et, probablement, au premier rang pour la productivité et l'efficacité technique. Les trois ou quatre entreprises sidérurgiques que compte aujourd'hui l'Allemagne de l'Ouest ne peuvent pas rivaliser du point de vue de cette qualité avec notre société nationale.

Cela permet au groupe de dégager une rentabilité nette élevée - elle a été de 7,8 p. 100 en 1989 - et durable, même si la conjoncture se dégrade. Usinor-Sacilor a terminé l'exercice 1989 avec un résultat de près de 8 milliards de francs et a versé, en 1990, pour la première fois, un dividende à l'Etat.

Je cite la sidérurgie parce qu'il me semble qu'elle illustre parfaitement ce qui peut être réalisé lorsque soutien de l'Etat, investissement, innovation et mobilisation de l'entreprise sont associés. Elle me paraît être un bon exemple de ce que peut être une politique industrielle - je n'ai pas peur de cette expression qui, pendant un certain temps, a été bannie -, une politique industrielle tournée vers l'avenir.

Nous l'emportons sur l'Allemagne là où nous avons su mobiliser des capacités industrielles et technologiques dans des créneaux précis : je citerai le T.G.V., les télécommunications, le nucléaire, l'espace, l'aéronautique. Nous répondrons au défi japonais - et je cesserai ensuite de citer ces enfants modèles !... - par des grands programmes de recherche tournés vers les applications industrielles.

C'est sur cette analyse que repose la politique industrielle que je conduis et qui affirme cinq grandes priorités : la politique énergétique, d'abord, qui est la condition générale de toute politique industrielle - et vous avez tous insisté avec raison sur ce point ; le soutien aux grandes entreprises publiques ensuite - c'est l'exigence de responsabilité de l'Etat - ; le soutien aux P.M.E.-P.M.I. également, gisement privilégié de croissance pour notre industrie ; la défense et le développement, enfin, de deux secteurs stratégiques : l'automobile et l'électronique, auxquels j'ajouterai - M. Geng a eu raison de la mentionner - la pharmacie.

Je parlerai donc d'abord de l'énergie.

Nous avons débattu, le 12 décembre dernier, vous vous en souvenez, des orientations de notre politique énergétique. Un large consensus était apparu à cette occasion, que les événements du Golfe ne peuvent que confirmer : nous devons économiser l'énergie, diversifier - par source d'énergie et par origine géographique - notre approvisionnement, favoriser la production nationale d'énergie pour diminuer notre dépendance.

Un chiffre suffit à illustrer l'importance des efforts accomplis.

Le total des économies d'énergie acquises depuis 1973 - soit 35 millions de tonnes d'équivalent pétrole par an - et de la production nucléaire - soit 65 millions de T.E.P. par an - représente 100 millions de T.E.P. chaque année. C'est moins que la production de pétrole de l'Irak, mais c'est beaucoup plus que la production de pétrole du Koweït.

Il reste que le pétrole, avec 43 p. 100 du total de notre consommation, constitue encore notre première source d'énergie. Et, dans la conjoncture actuelle, nous devons être particulièrement attentifs à la sécurité de nos approvisionnements. Nos stocks pétroliers atteignent environ 110 jours de consommation. Il est vrai que l'idée d'un stock communautaire additionnel à ceux des pays membres a été évoquée à l'occasion du dernier conseil des ministres de l'énergie auquel j'ai assisté, à Luxembourg, voici dix jours. Je répondrai à M. Borotra que rien n'a été décidé et que le projet présenté par la commission - si on peut appeler cela un projet, c'était plutôt une esquisse, des idées - était beaucoup trop flou pour qu'on puisse statuer. Cela ne nous a d'ailleurs pas été demandé. Les ministres présents ont souhaité que l'on continue les études. Mais tous, et moi le premier, avons posé comme condition essentielle que la sécurité et la liberté de décision, disons la souveraineté de chaque pays, soient sauvegardées.

Dans ce contexte, je confirmerai à M. Borotra que nous avons posé notre candidature à l'A.I.E. - l'Agence internationale de l'énergie - parce que nous avons estimé qu'il s'agit là d'un lieu d'information, d'analyse des situations fluctuantes et, éventuellement, d'action très utile en raison du caractère évidemment mondial de la crise pétrolière qui nous affecte périodiquement. Je crois que la France ne peut y échapper toute seule.

Je voudrais néanmoins préciser deux points : d'une part, nous sommes dès maintenant aux normes A.I.E. Celles-ci ne sont pas tout à fait les mêmes que celles que nous utilisons pour nos propres calculs, mais si on les transpose, nous serions à peu près à jour. L'adhésion à l'A.I.E. ne saurait donc nous imposer un effort financier de stockage supplémentaire. Par ailleurs, le Parlement aura à débattre de cette éventuelle admission.

Enfin, je suis convaincu que notre pays a un rôle à jouer dans le dialogue avec les grands pays producteurs de pétrole pour arriver à stabiliser les prix des produits pétroliers. J'ai eu l'occasion récemment de rencontrer le ministre iranien du pétrole qui, à l'intérieur de l'O.P.E.P., joue un rôle. Il m'a déclaré qu'un baril à 11 dollars ou un baril à 40 dollars n'était bon pour personne, pas plus pour les producteurs que pour les consommateurs, parce que, m'a-t-il dit, « on paie toujours un jour ou l'autre un prix trop faible ou un prix trop élevé ». C'est bien mon avis et c'est pour cela que je souhaiterais que, dans un premier temps, un dialogue s'ins-

taure entre les pays du Golfe et l'Europe occidentale pour au moins échanger des informations sincères sur l'état réel et sur les prévisions de l'offre et de la demande pétrolières. Ce n'est pas un espoir que je formule, c'est une bonne probabilité que j'évoque.

Après le pétrole, passons au nucléaire. Vous le savez, le nucléaire est devenu notre seconde source d'énergie et a bien évidemment constitué notre meilleur instrument de diversification vis-à-vis du pétrole.

Il faut poursuivre dans cette voie, et le règlement du dossier Framatome ajoute à la cohérence des moyens de l'Etat dans ce domaine, mais pour autant je ne voudrais pas dire que le terme de « relance » soit approprié au contexte nucléaire français.

Nous avons aujourd'hui cinquante-cinq tranches en activité. Cinq nouvelles sont en construction et une autre, à Civaux, est sur le point d'être engagée. Cela suffit pour le moment. Mais il faudrait que les programmes redémarrent partout en Europe, là où ils ont été interrompus, et ils l'ont été malheureusement dans beaucoup de pays, je dirai presque partout en dehors de l'Hexagone, parce que, d'une certaine façon, la situation dans laquelle nous sommes en ce moment est le prix du gel du nucléaire dans la plupart des pays occidentaux, ce qui a eu pour conséquence de donner au Moyen-Orient, en particulier à l'Irak, un poids énorme dans l'énergie mondiale. Et cela, Saddam Hussein devait le savoir.

Dans ce contexte général de maintien de développement modéré de notre potentiel nucléaire, la première priorité est le maintien d'une exigence absolue en matière de sûreté nucléaire. C'est non seulement une condition élémentaire du maintien de notre développement nucléaire, mais c'est aussi psychologiquement une condition *sine qua non*.

Sur ce point, et même s'il n'y a pas eu jusqu'à présent, en trente ans de fonctionnement, d'incident sérieux, la plus grande vigilance continue de s'imposer. Vous pouvez être assurés qu'en ce qui me concerne, j'exerce sur ce point toute ma responsabilité.

C'est la mission qui est confiée au S.C.S.I.N., le service central de sûreté des installations nucléaires. C'est ce service, sous l'autorité de M. Lalonde et la mienne, qui donne à E.D.F. ou au C.E.A. les feux verts de démarrage, mais déclenche aussi les feux rouges, dès qu'il y a un doute sur la sûreté. Vous le savez bien, parce que nous avons agi dans ce domaine de façon tout à fait transparente, ce feu rouge a été déclenché à plusieurs reprises au cours des derniers mois.

Dans le même esprit, nous devons prendre en compte les exigences de plus en plus pressantes de nos concitoyens, au regard de la transparence des décisions et de l'information diffusée sur le nucléaire.

Nous le faisons avec des moyens relativement puissants et nous sommes, bien entendu, victimes de notre propre effort de transparence, parce que le moindre incident est évidemment médiatisé et prend souvent des proportions excessives.

Nous prenons toutes les précautions pour étalonner. Nous avons créé une échelle. Mais il faut tout de même raison garder et tenir ces incidents pour ce qu'ils sont.

En un mot, nous devons toujours répondre aux interrogations de l'opinion. Les questions sont simples : avons-nous eu raison d'engager un programme nucléaire ? La réponse est tout aussi simple : oui. En maîtrisons-nous les risques ? C'est un travail de tous les jours. Quelles sont les perspectives du nucléaire en France ? Que pouvons-nous faire des déchets ? Pour répondre à ces questions, le Gouvernement présentera d'ici à quelques semaines un « livre blanc » sur le nucléaire. Je souhaite qu'il donne lieu à un très large débat et en particulier que le problème des déchets nucléaires qu'il faudra inéluctablement résoudre soit traité dans un climat de clarté et, oserai-je ajouter, de responsabilité. C'est un problème national qui doit être traité comme tel.

Au total, je pense que la politique énergétique de l'Etat a porté ses fruits car elle a été marquée par la continuité, la cohérence et l'ambition. Ce sont ces préoccupations qui orientent notre politique à l'égard des entreprises publiques, bien que je craigne que l'on ne rencontre pas sur cette question le même consensus, au moins implicite, que j'ai cru discerner en ce qui concerne les problèmes de l'énergie.

Parlons des entreprises publiques. En 1989, les entreprises publiques - placées sous ma tutelle - ont, dans l'ensemble, réalisé de bons résultats. Elles ont toutes, à l'exception notable de Bull, dégagé un bénéfice. Le bénéfice consolidé

global est de l'ordre de 33,5 milliards de francs, ce qui n'est pas une mince performance, surtout quand on le compare à ce qui s'est passé il y a un certain nombre d'années.

Cette année, au vu des résultats semestriels déjà publiés, on peut s'attendre à des résultats qui seront toujours positifs, mais certainement en baisse. Les entreprises publiques ne sont d'ailleurs pas, vous le savez, les seules dans ce cas.

Les bons résultats engrangés montrent donc que les efforts consentis n'ont pas été vains et il reste vrai que le problème des fonds propres de ces entreprises restent effectivement posés. Sur ce point encore, je crois que M. Billardon a eu parfaitement raison de le souligner, même si les bons résultats de ces dernières années ont atténué ou différé l'urgence de l'effort, l'Etat actionnaire a soutenu activement les entreprises publiques du secteur industriel dans leur stratégie de positionnement, disons même de conquête de parts de marchés. L'objectif était d'en faire des champions dans leurs créneaux. Je crois sincèrement qu'il est en voie d'être atteint.

En 1989 et 1990, nos entreprises publiques ont réalisé 80 milliards d'acquisitions externes, tout simplement parce qu'elles ne pouvaient pas laisser leurs concurrents pratiquer seuls l'internationalisation des secteurs industriels. Il fallait qu'elles soient présentes. Elles l'ont été.

Confinée dans une stratégie purement nationale, une entreprise augmente sa vulnérabilité face aux grands groupes internationaux. Il est aujourd'hui vital d'avoir accès à plusieurs marchés pour répondre aux variations de la conjoncture. Il faut également atteindre et garder la taille critique en deçà de laquelle les dépenses d'investissement, de recherche et de développement restent insuffisantes.

Je regrette seulement - et je suis d'accord avec les interventions qui ont été faites ce matin - que l'Europe n'ait pas été davantage le lieu privilégié de ces acquisitions. J'espère néanmoins que l'ouverture de l'Europe centrale et en particulier de la partie orientale de l'Allemagne nous permettra de corriger le tir.

Dans une économie mondialisée où les barrières douanières n'offrent qu'une protection temporaire, l'implantation internationale est un moyen essentiel - c'est évident - du renforcement de l'entreprise sur son propre marché. Elle doit à l'avenir, et progressivement, participer au redressement du solde industriel.

La démarche qui a prévalu illustre bien le rôle de l'Etat-actionnaire sur lequel je vais insister, si vous le permettez, pesamment.

En concertation avec les entreprises, l'Etat a participé à l'élaboration des options stratégiques et procédé à leur validation. Leur mise en œuvre relève de leur seule autonomie de gestion : les dirigeants de ces entreprises ont notre confiance - nous les avons d'ailleurs nous-mêmes nommés. Il ont le choix de leurs moyens. En un mot, il est normal que l'actionnaire fixe les options et en particulier détermine les stratégies, notamment tout ce qui concerne les grands investissements, les grands désinvestissements et les alliances.

Monsieur Vasseur, il n'en va pas autrement dans les groupes industriels privés. Vous avez bien voulu rendre hommage à mon expérience industrielle mais, je le répète, dans les groupes privés, en tout cas dans ceux qui sont bien gérés, c'est ainsi que les choses se passent. Je sais bien que l'on ne pourrait davantage faire plaisir à certains qu'en leur disant qu'ils vont désormais se passer de leurs actionnaires. Je regrette beaucoup : les actionnaires ne sont pas un mal nécessaire mais une structure fondamentale de notre société industrielle. Donc en ce qui concerne ma politique à l'égard des entreprises nationales, je persiste et signe.

Les entreprises publiques paient des dividendes à l'Etat. Cette distribution fait partie des relations normales entre une société et son actionnaire. D'un montant de près de 3,5 milliards de francs sur les résultats de 1989, elle témoigne ainsi du retour à une allure de croisière dans les relations avec l'actionnaire.

En 1991, cette politique de croissance externe, qui a été extrêmement rapide, grandiose, devrait marquer une pause pour les entreprises, publiques ou privées - écoutez les propos qui ont été tenus par leurs dirigeants. Adaptée à la conjoncture, cette pause permettra de consolider les positions acquises ; dans une conjoncture plus difficile, les entreprises publiques, une fois élargi leur marché, pourront tirer parti de leur situation pour renforcer en France les efforts d'investissement et de recherche. Les tensions économiques entraîneront peut-être de moins bons résultats mais l'effort de déve-

loppement, l'effort d'investissement dans la recherche, dans la formation du personnel, dans l'investissement matériel ne seront pas ralentis.

Il ne s'agit pas simplement d'aider les grandes entreprises, de les soutenir. Vous le savez bien, le tissu industriel français est surtout composé de petites et moyennes entreprises qui méritent d'être aidées si nous voulons faire évoluer en profondeur notre industrie. Nous privilégions l'action locale et visons tout particulièrement ainsi les P.M.E.-P.M.I. Depuis mon arrivée au ministère de l'industrie, c'est ainsi que j'ai voulu faire évoluer à la fois ma politique et mon administration. Ce sont des entreprises qui constituent le gisement de développement de notre économie, de sa capacité d'exportation, elle-même source de tout développement industriel. Elles sont à l'origine de la croissance de l'emploi. La plus grande part des 600 000 emplois créés depuis 1988 provient des P.M.E.-P.M.I. c'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé ou proposé des mesures qui favorisent ce type d'entreprises : exonération de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises nouvelles ; plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée ; crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt formation, mécanisme d'incitation budgétaire au remplacement des salariés en formation qualifiante proposé par mon collègue Jean-Pierre Soisson ; renforcement du financement des entreprises par les ressources des Codevi, pour lesquelles le ministre de l'économie et des finances a bien voulu dégager 16 milliards de francs ; aide à l'implantation des entreprises en zone rurale - c'est un terrain privilégié de mon collègue Jacques Chérèque.

Enfin, j'ai demandé aux professionnels que soit engagée une réflexion sur la transmission des entreprises et aussi sur la réduction des délais de paiement. L'accueil a été bon de leur part, de la part du C.N.P.F. et, dans les jours qui viennent, deux groupes de travail, parallèles et distincts, se mettront en place : l'un composé de professionnels incluant toutes les branches d'industrie, toutes les activités, toutes les formes de commerce et d'industrie ; l'autre, interministériel celui-là, qui travaillera sur la part de l'Etat dans cette tâche, susceptible, importante et que je crois, d'une part, d'alléger la charge qui pèse inéquitablement sur les entreprises et très lourdement sur les P.M.E. et P.M.I. et, d'autre part, de nous permettre enfin de retrouver un niveau proche de celui de nos grands voisins industriels. La longueur des délais de paiement en France est incontestablement une anomalie.

Dans les pays qui ont réussi, les délais de paiement sont plus normaux.

J'indique à ce propos à M. Billardon, qui a demandé qu'un effort d'information et de clarté soit accompli au profit des P.M.E., que mon ministère a conclu une convention avec la Banque de France pour organiser des réunions réservées aux patrons de P.M.E. et de P.M.I. sur les mécanismes parfois mystérieux des conditions bancaires qui leur sont applicables. Vous comprenez que l'adjectif « mystérieux », est un euphémisme car ces conditions sont assez souvent trop lourdes, peu expliquées et difficilement explicables. Par ce biais, nous devrions donner aux P.M.E. et P.M.I. des moyens de défense un peu plus élaborés.

Tel est le cadre général dans lequel se situe l'action du ministre de l'industrie. Nous continuons dans la voie d'une politique industrielle que je qualifierai de proximité. La priorité est donnée aux régions parce que c'est à ce niveau que s'exercent principalement les activités techniques du ministère.

Ainsi l'ANVAR est l'outil privilégié des pouvoirs publics pour assurer le développement de l'innovation dans les P.M.I. Elle soutient 2 000 projets par an, ce qui témoigne de son succès. Par souci d'efficacité, cette agence a décentralisé ses moyens d'action, mais, dans le même temps, elle assure au plan local la promotion d'Eurêka et l'accès des P.M.I. aux financements européens.

Cette action est complétée par celle des D.R.I.R. avec les procédures de diffusion PUCE, LOGIC et PUMA que MM. les rapporteurs ont citées ce matin.

Le rôle du ministre de l'industrie consiste également à ménager l'évolution des grands secteurs de notre économie, ainsi que nous l'avons montré pour la filière textile-habillement. Nous avons accompagné les restructurations nécessaires, mais surtout favorisé la création, soutenu les efforts de recherche et de formation, agi au niveau communautaire pour une meilleure régulation du commerce mondial.

Cela démontre que, comme certains l'ont souligné ce matin, l'action du ministère de l'industrie ne se limite pas à son budget ; elle est beaucoup plus large dans la mesure où nous sommes considérés, d'une certaine manière, à l'intérieur du Gouvernement, comme le ministère des entreprises. J'ai évoqué le textile mais je pourrais parler d'autres secteurs industriels. Ces opérations seront poursuivies en 1991 dans deux directions : défense vis-à-vis de l'extérieur, car cela est toujours nécessaire, et renforcement de notre potentiel national.

Vous me permettez à ce point de mon intervention de m'attarder un peu sur trois secteurs qui, s'ils ont une importance stratégique, sont, par là même très avancés, donc vulnérables. Il s'agit de l'automobile, de l'électronique et de la pharmacie. Croyez bien que ce choix n'est pas exhaustif, mais ces trois secteurs illustrent particulièrement une certaine situation de la France dans le monde.

L'automobile, d'abord, est un secteur stratégique pour la France ; c'est presque une banalité de l'affirmer. Nous devons le défendre en priorité, parce que nous ne voulons pas subir le traitement infligé par les constructeurs japonais aux constructeurs américains. Cela est parfaitement clair. Pour autant, nous ne voulons en aucune manière revenir à un protectionnisme dur pour reprendre les termes de M. Borotra qui les avait d'ailleurs empruntés à un autre intervenant. Le retour à un protectionnisme dur nous conduirait à régresser de plusieurs décennies et ruinerait irrémédiablement notre industrie.

Il s'agit donc non de bâtir des forteresses, dont chacun sait qu'elles ne sont que des forteresses de sable, mais de disposer du temps nécessaire pour raffermir notre compétitivité et obtenir une ouverture réciproque des marchés actuellement fermés. Sur ce sujet, je suis parfaitement d'accord avec les propos tenus par M. Geng ce matin.

La France ne peut pas accepter les objectifs chiffrés de pénétration avancés, d'ailleurs par la partie adverse, si je puis dire, lors des négociations entre la C.E.E. et le Japon. Sinon les constructeurs européens se verraient privés des retombées favorables des effets de la croissance de leur propre marché.

La France attend également de l'Europe une politique industrielle automobile ambitieuse, en particulier en matière de recherche développement. Il est anormal que l'Europe, qui s'occupe, à juste titre, de recherche dans le domaine des composants électroniques ou dans celui de la télévision, ne s'intéresse pas à la recherche dans le secteur de l'automobile. Croyez-le bien, nous allons essayer de faire changer cet état de choses.

La France ne limite pas sa politique automobile à cet aspect purement défensif et nous soutenons l'effort que consentent les constructeurs pour se préparer à affronter la concurrence extérieure. En la matière, vous me permettez de citer, encore une fois, l'alliance conclue entre Renault et Volvo qui fait de l'ensemble un leader dans les domaines de l'automobile et du poids lourd. A ce propos, j'avoue à M. Vasseur que je n'ai pas très bien compris, tant ses allusions « ni-ni » étaient peu claires, s'il était pour ou contre cette alliance.

M. André Lejeune. C'est toujours comme ça avec lui !

M. Jean-Pierre Kucheida. Ainsi, il a toujours raison !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Ses réflexions sur Mitsubishi, qui n'étaient d'ailleurs pas exactement placées dans leur contexte, ont un peu brouillé sa dialectique.

Pour montrer que nous ne sommes pas inactifs et que nous avons une politique industrielle, je tiens également à citer le lancement des grands programmes de recherche : moteur propre et économique et, bientôt, sécurité routière.

Un groupe de réflexion a par ailleurs été créé entre les équipementiers et le ministère de l'industrie et placé sous la présidence de M. de Givry, P.-D.G. de Alleward-Industries. Il permettra d'organiser la coopération entre les entreprises et l'Etat. C'est la base de toute politique sectorielle.

Bien sûr, les partenaires sociaux seront associés à la réflexion sur ce secteur. C'est pourquoi j'installerai prochainement, avec mon collègue M. Stoleru, un groupe de stratégie industrielle du Plan sur l'automobile.

Après l'automobile, j'en viens à l'électronique, secteur dont je suis sûr qu'il vous intéresse et vous préoccupe autant que moi.

M. Louis Maxandaou. Beaucoup !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Les résultats qui viennent d'être publiés sur le solde du commerce extérieur laissent apparaître un déficit préoccupant. Il a frappé les imaginations puisqu'il a été de 18 milliards de francs en 1989 pour l'ensemble de la filière électronique, soit une hausse, certes légère, mais une hausse de 4 p. 100 par rapport à 1988.

C'est notamment dans le domaine de l'électronique grand public que la France et l'Europe accusent un déficit très élevé : 10,5 milliards de francs pour notre pays, 10,5 milliards de dollars pour l'Europe dans son ensemble. Il faut d'ailleurs noter - ce n'est pas une excuse et à peine une consolation - que la France résiste plutôt bien par rapport aux autres pays européens puisque, dans la filière électronique, son excédent commercial avec l'ensemble des pays d'Europe de l'Ouest a presque doublé entre 1988 et 1989, passant de 4,5 milliards à 8,1 milliards de francs.

Cela s'explique par le fait que la France dispose tout de même de points forts dans l'industrie électronique.

D'abord l'une des grandes entreprises mondiales du secteur de l'électronique grand public et professionnelle - la quatrième après Philips et deux sociétés japonaises - est française. Il s'agit de Thomson.

Ensuite nous sommes bien placés en matière de télécommunications, lesquelles recourent énormément à l'électronique avec les composants et les conducteurs. En effet, ces dernières représentent un excédent commercial de 2,7 milliards de francs en 1989. Alcatel, numéro deux mondial dans ce secteur, devrait renforcer encore sa position grâce à son récent accord avec Fiat et dépasser ainsi Siemens pour ce qui est du chiffre d'affaires.

Enfin, les entreprises françaises sont particulièrement performantes dans le domaine de l'électronique professionnelle - militaire, instrumentation, médical - où l'on a enregistré un excédent de près de 15 milliards de francs en 1989.

Dans le domaine de la télévision haute définition nous avons soutenu activement un programme Eurêka sur lequel j'aurai l'occasion de revenir au cours du débat. L'accord entre les deux grands industriels Thomson et Philips a débouché sur un contrat pluriannuel de 3 milliards de francs - c'est une grande première - passé entre le ministère de l'industrie et la société Thomson pour lui donner les moyens de mener son effort de recherche et développement de 9 milliards dans le domaine de la T.V.H.D. Cela correspond à un triplement de son effort de recherche dans ce secteur, donc à un triplement du nombre des chercheurs.

Je puis vous assurer que si des désinvestissements devaient intervenir chez Thomson, mais rien n'indique aujourd'hui que tel pourrait être le cas, ils seraient en tout état de cause subordonnés à une évaluation de la politique et de la stratégie industrielle à mener par cette société nationale. Ils ne sauraient en aucun cas être considérés comme des bouchetrous destinés à combler je ne sais quel déficit financier.

Dans le domaine des composants, qui est évidemment décisif, puisqu'il est à la source de toutes ces branches d'activités électroniques, la France et l'Europe ont élaboré le programme Jessi qui réunit l'ensemble des grandes sociétés européennes et qui fonctionne bien. J'espère, mais je n'en suis pas sûr, qu'il provoquera des rapprochements industriels entre ces sociétés afin de leur permettre d'atteindre une taille critique particulièrement cruciale dans ce domaine.

L'arrêt des activités de Philips, dans le domaine des mémoires statiques - et uniquement dans ce domaine je le précise - ne remet pas en cause cette collaboration puisque la spécialité concernée ne représente que 6 à 7 p. 100 de l'ensemble du programme Jessi. Il m'a été confirmé par les dirigeants de Philips que la société, malgré ses difficultés actuelles, maintenait sa participation aux autres volets.

Reste le secteur informatique qui est certainement celui qui nous donne aujourd'hui le plus de soucis.

Je tiens tout de même à rappeler que les entreprises françaises de services informatiques et de logiciels - c'est aussi de l'informatique - figurent parmi les plus dynamiques au plan international. Huit des quinze premières sociétés de services informatiques européennes sont françaises dont la première, Cap Gemini Sogeti est bien connue.

En revanche, la plupart des constructeurs de matériel informatique européens et américains, rencontrent des difficultés en raison de la conjonction de deux phénomènes majeurs : le

ralentissement du marché américain qui induit une concurrence accrue en Europe et, surtout, parce qu'il s'agit, hélas ! d'un phénomène structurel, le développement des systèmes standards, car cela réduit fortement les marges des entreprises en érodant progressivement les systèmes qu'on appelait « systèmes propriétaires », lesquels permettaient à un constructeur de matériel informatique d'être assuré pour de longues années de son marché.

Il n'est donc pas étonnant que le groupe Bull, dans une conjoncture très difficile, ait enregistré de mauvais résultats au premier semestre de 1990 avec 1 880 millions de francs de pertes. Il ne fait aucun doute que celles-ci seront encore plus élevées lorsqu'on fera les comptes de l'année 1990 dans son ensemble.

Certes, l'entreprise dispose d'atouts. Elle constitue une très grande société internationale capable de faire évoluer son offre de produits pour l'adapter au marché. Il est néanmoins évident qu'elle devra proposer, d'ici à la fin de l'année, un plan de redressement sévère. En tout cas, je puis vous assurer que l'Etat assumera, le moment venu, ses responsabilités d'actionnaire et fera face à tous ses devoirs. Nous devons cependant être parfaitement conscients que l'effort sera long, le parcours plein d'embûches et que nous aurons à être tenaces et persévérants, en ce domaine comme dans d'autres.

En ce qui concerne la pharmacie, M. Geng a eu raison de souligner qu'il s'agit d'un chantier particulièrement important de notre politique industrielle. Dans ce secteur, nous devons affronter notamment des problèmes d'intensité de la recherche et de transmission des entreprises, parce que, pour de nombreux petits laboratoires se posent des problèmes de succession alors qu'au niveau mondial se produit un phénomène tout à fait frappant de concentration.

J'ai d'abord encouragé nos principales entreprises pharmaceutiques, dont les plus importantes sont publiques, à être présentes sur le marché américain. Tel est le cas de Rohrer. Ensuite, avec le crédit d'impôt recherche et d'autres mesures ponctuelles que j'ai déjà énumérées, nous encourageons l'effort de recherche.

Nous devons toutefois aller beaucoup plus loin dans la réflexion pour préparer cette industrie à 1993 sinon nous risquons d'être distancés par les grands groupes pharmaceutiques internationaux. Une telle préparation nécessite la concertation entre les pouvoirs publics à tous les niveaux, les professions de santé et les industriels, car vous sentez bien que nous touchons là aux équilibres ô combien délicats de notre politique de santé.

Telles sont les cinq grandes priorités que nous nous sommes fixées. Quels sont les moyens et les méthodes que nous comptons mettre en œuvre ?

Le premier objectif de mon ministère est le renforcement de la recherche industrielle. En effet, nous avons souffert de nombreuses années d'indifférence en ce domaine et nos dépenses de recherche développement sont encore très inférieures à celles de nos concurrents allemands, même si nous avons commencé à combler notre retard. A cet égard, je tiens à souligner, - cela me permettra de répondre à ceux qui accusent ce ministère d'inertie et ce budget d'une excessive stabilité pour ne pas dire de stagnation - que 65 p. 100 des aides accordées par le ministère de l'industrie aux entreprises sont maintenant consacrés au développement technologique.

Je me propose d'ailleurs d'accélérer encore cet effort et de l'étendre à d'autres secteurs moins bien traités jusqu'à présent. Je pense en particulier à la protection de l'environnement, notamment au traitement des déchets. J'ai été très attentif aux propos tenus à ce sujet par M. Billardon et je puis lui indiquer qu'avec M. Curien et M. Lalonde, nous envisageons une action technologique d'envergure dans ce domaine.

En dépit donc de « l'inertie fatale » de mon budget, il y a tout de même une évolution, un redéploiement progressif mais déjà significatif des moyens que nous nous donnons par rapport aux pratiques antérieures.

Quant à la formation, dont il a été question ce matin, l'effort que nous consentons en sa faveur est encore un exemple de ce déplacement successif des centres d'intérêt. Les ressources humaines sont notre richesse. C'est presque une banalité de l'affirmer tellement c'est évident, mais cela implique une amélioration de la formation initiale et de la formation continue des hommes afin d'adapter leurs compétences à l'évolution très rapide des marchés.

Il faut que nos entreprises, en particulier nos petites et moyennes entreprises, puissent recruter le personnel hautement qualifié qui leur est de plus en plus nécessaire. Tel est le sens de notre action ambitieuse en faveur des formations d'ingénieurs, qui se concrétisera, notamment, par la construction d'une cinquième puis d'une sixième école des Mines.

Enfin, le troisième moyen d'action est le renouveau du service public. Je n'insisterai pas sur ce sujet encore que ayons une position particulièrement innovante dans cette politique générale tracée par le Premier ministre.

Nous avons créé six centres de responsabilité expérimentaux, lesquels sont un peu l'équivalent de ce que l'on appelle, dans les entreprises, les centres de profit ou les centres de coût, afin de responsabiliser davantage les cellules qui jouent un rôle important au sein de mon ministère. L'école des Mines d'Alès, les directions régionales de l'industrie et de la recherche d'Auvergne, de Bourgogne, de Haute-Normandie, de Midi-Pyrénées et de Provence-Alpes - Côte d'Azur ont été volontaires pour se livrer à cet exercice qui, face aux pratiques administratives traditionnelles, représente un effort à la fois intellectuel et administratif tout à fait remarquable.

J'ai été très attentif aux propos qu'a tenus M. Roger-Machart quant au rôle que joue mon administration et quant aux méthodes qu'elle emploie.

En ce qui concerne les D.R.I.R. nous allons procéder à une évaluation de leurs missions face aux organismes que la décentralisation a fait émerger, mais en veillant à ne pas diminuer l'efficacité d'un outil dont chacun reconnaît la valeur.

Je pense aussi, comme lui, que le rôle de mon ministère doit être moins de gérer des procédures que d'élaborer des stratégies. En ayant pris conscience, il nous appartiendra d'en tirer progressivement les conséquences sur les structures mêmes de nos services.

Et maintenant un mot rapide de mon budget.

M. Mas l'a dit, c'est un budget qui est proche de celui de l'an dernier. Les inflexions que nous lui avons apportées vont dans le sens des suggestions que vous aviez faites au cours de la discussion de 1989 et qui s'est terminée par l'adoption de mon budget par l'Assemblée. Plusieurs d'entre vous, dans la majorité comme dans l'opposition, ont bien voulu reconnaître ce fait même si certains en ont paradoxalement tiré la conclusion qu'ils ne voteraient pas ce budget. Je prends acte des raisons exogènes qu'ils ont invoquées pour justifier ce que j'appellerai un certain paradoxe !

Je ne reviendrai pas sur les chiffres ; ils ont été donnés.

Afin de tirer les conséquences de la réforme de l'organisation des postes et télécommunications, je proposerai un amendement affectant la presque totalité des crédits de la filière électronique au budget de mon département. Les dotations seront de ce fait majorées de 1,626 milliard de francs en autorisations de programme et 1,151 milliard de francs en crédits de paiement.

Qu'allons-nous en faire ?

Nous renforcerons encore la recherche industrielle. Le budget civil de la recherche développement a crû en moyenne de 7 p. 100 par exercice, ce qui est beaucoup, et les soutiens publics à la recherche industrielle ont augmenté, eux, de 14 p. 100 par an. Quand je parlais d'un retard à rattraper par rapport à l'Allemagne, nous voyons que nous marchons à grands pas.

Les aides aux entreprises en matière de recherche-développement ont augmenté en 1990 de 32 p. 100. La métaphore du yo-yo qu'avait utilisée M. Mas, si elle est pittoresque, ne s'appliquera pas tout à fait puisque ce serait un yo-yo qui irait toujours dans le même sens, c'est-à-dire vers le haut ! (Sourires.)

Les crédits accordés à l'Anvar ont augmenté de 60 p. 100 en trois ans, eux aussi.

Enfin, je le répète, la politique en faveur de la recherche se développe suivant deux axes : les grands programmes et l'action en direction des P.M.E.-P.M.I.

Sur les grands programmes, je dirai seulement, pour rassurer M. Borotra, que la coordination entre mon ministère et celui de la recherche est parfaite. En effet, nous avons deux programmes parallèles...

M. Franck Borotra. Les parallèles ne se rejoignent jamais !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. ... mais connectés de la meilleure manière possible puisqu'ils ont le même président et le même secrétaire général. Présidence unique et secrétariat unique sont tout de même une garantie de bonne procédure.

J'ai déjà parlé du programme Jessi ; je n'y reviendrai donc pas.

Le programme Eurêka - télévision haute définition - progresse.

Le T.G.V. de la troisième génération sera doté de moyens encore plus considérables.

Le moteur propre et économe sera soutenu et nous avons - c'est une innovation - prévu 45 millions de francs pour l'usine agro-alimentaire ultrapropre.

Enfin - on en a parlé ce matin - la politique des normes et de la qualité sera encouragée.

J'ai parlé de la formation. Je confirme que nous faisons cette année un effort important. Les moyens disponibles, autorisations de programme comprises, passeront de 313 millions à 448 millions de francs et 70 emplois seront créés dans ces établissements dont 40 d'enseignement. Une somme importante a été dégagée dès le budget de 1991 pour concrétiser la décision de construire une cinquième école des Mines à Nantes. J'espère bien que des décisions prochaines permettront d'engager le programme de construction de la sixième école.

Certains orateurs se sont demandé si la vocation première et toujours essentielle de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie - économiser l'énergie - ne serait pas altérée. Je leur répondrai que la fusion prochaine de l'A.F.M.E. et de deux autres agences - l'agence pour les déchets l'ANRED, dont je n'ai pas besoin de souligner l'importance, et l'agence pour la qualité de l'air - viendra, au contraire, renforcer ses moyens. Nous veillerons en tout cas à ce que ces trois entités restent, dans leurs objectifs, suffisamment distinctes pour que l'on n'assiste pas à un horrible mélange qui, en réalité, perturberait le travail de chacune d'elles.

On a beaucoup parlé du C.E.A. Son travail reste axé autour de trois priorités : assurer une veille technologique aussi ouverte que possible grâce aux « réacteurs du futur » ; assurer la relève d'Eurodif en développant le programme de séparation isotopique par laser ; poursuivre les études sur la décontamination des sites, l'enrobage des déchets proprement dits et les études, qu'il faudra bien reprendre sur le terrain, relatives au stockage souterrain.

Je n'ai que peu de choses à dire sur les autres grands postes - construction navale, charbonnages - qui restent très stables dans mon budget. Je répondrai à une question que m'avait posée Roger-Machart que les crédits du fonds de reconversion industrielle, qui s'élevaient à 50 millions de francs, seront augmentés de 40 millions de francs à l'occasion du vote du collectif de 1990 à la suite d'une décision qui a été prise hier au cours de la réunion du C.I.A.T.

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Pierre Kuchelida. Bonne nouvelle !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. En conclusion, notre politique industrielle est adaptée aux besoins des entreprises. Elle n'a rien d'original, croyez-le bien. Elle correspond, sous d'autres noms et avec d'autres méthodes propres à notre caractère national, à ce que font tous nos voisins, aussi bien l'Allemagne que le Japon et même l'Angleterre thatcherienne. Et tous les discours qui prétendent le contraire relèvent de la littérature idéologique et de la politique politicienne.

Nos entreprises sont passées au cours de ces dernières années par trois phases. La première, de rééquilibrage, heureusement derrière nous, est celle issue des chocs pétroliers de 1973 et de 1979. La deuxième phase est celle de l'internationalisation et de l'accès aux grands marchés. Enfin, nous entrons actuellement dans une phase de consolidation.

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui c'est d'une action de l'Etat diversifiée pour répondre à la variété des besoins des entreprises qui, dans un monde très complexe, deviennent de plus en plus divers. Cette politique renonce au spectaculaire et aux interventions massives. Mais elle n'est pas pour autant l'expression d'un manque de volonté ou d'efficacité.

Il n'y aura donc dans notre pays d'industries fortes que si l'Etat, sans revenir au dirigisme, assume toutes ses responsabilités, et vous voyez qu'elles sont nombreuses et urgentes. C'est cette volonté qui anime, à tous les niveaux, le projet de budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Mes chers collègues, afin de maintenir le côté alerte du système, je demande aux uns et aux autres - je vous rappelle que nous sommes limités dans le temps pour la séance de ce soir - de respecter les règles de ce jeu alerte.

M. Louis Mexandeau. Alerte à l'industrie française ! *(Sourires.)*

M. le président. Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le ministre, vous voulez renforcer l'industrie française. Nous sommes d'accord.

Je commencerai ma question par une citation : « Nous ne nous laisserons pas faire. Il y a en France environ 377 000 personnes qui travaillent dans le textile et l'habillement ; 3 millions dans la Communauté européenne. Aucune pression politique ou diplomatique, aussi forte soit-elle, n'amènera la France ou la Communauté à accepter une crise sociale gigantesque et des centaines de milliers de licenciements. Nous ne nous laisserons pas faire sans négocier des délais et une réciprocité correctement établie. »

Ces paroles sont celles qu'a prononcées le Premier ministre, M. Michel Rocard, lors de son récent voyage au Japon. Je n'ai fait que remplacer le mot « automobile » par les mots « textile et habillement ». Je puis vous assurer que dans l'ensemble de l'économie française le textile vaut bien l'automobile, même à l'exportation, et que, par sa diffusion géographique, il est l'un des atouts de l'aménagement du territoire.

Hélas ! jamais un tel langage n'a été tenu en faveur du textile et de l'habillement par un haut dirigeant de notre pays. Je dirai même qu'il est de bon ton, dans certains milieux politiques et économiques, de se satisfaire facilement du recul, voire de la disparition de l'industrie textile. Le plan textile lui-même, qui est en cours d'application, est davantage un plan pour l'après-textile que pour l'industrie textile elle-même.

Ce constat pessimiste, mais réaliste, m'amène à vous demander de défendre le textile français. D'abord, lors des négociations du G.A.T.T. : il n'est pas question de fermer les frontières, mais d'exiger des accords de réciprocité et le respect des quotas.

Je vous demande aussi d'user de toutes les ressources possibles pour renforcer la productivité, donc la compétitivité de notre industrie.

Je vous demande d'obtenir de la Communauté européenne une politique favorable à l'industrie textile.

Je vous demande enfin, monsieur le ministre, d'avoir la même fermeté pour défendre le textile que celle qu'a manifestée, verbalement, le Premier ministre pour l'automobile. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, permettez-moi d'abord de vous féliciter de vous faire le supporter, à vrai dire occasionnel, du Premier ministre ! *(Sourires.)*

M. Franck Borotra. Il faut bien qu'il lui en reste un !

M. Maurice Ligot. Ce n'était que verbal !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Mais je crois que la transposition, un peu hardie, que vous faites entre automobile et textile illustre la politique que le Gouvernement conduit au travers du plan textile sur deux axes que vous avez cités.

Vous me demandez de soutenir le textile français lors des négociations du G.A.T.T. Nous le faisons et, jusqu'à maintenant, je dois dire que nous sommes suivis par la Communauté européenne qui a adopté la position française. Les accords A.M.F. ont montré leurs limites.

Aujourd'hui, nous exigeons, et avec nous la Communauté, en contrepartie de la réintroduction souhaitable du textile dans le G.A.T.T., que les règles soient renforcées sur trois points. D'abord, la garantie d'un strict principe de réciprocité ; ensuite, la définition des moyens de lutte efficace contre le dumping, les subventions abusives et la contrefaçon qui sont, vous le savez, trois grands maux de ce secteur ; enfin, la création d'une clause de sauvegarde sélective qui permette à un Etat, dont le marché serait perturbé par des importations incontrôlées, de prendre immédiatement de son propre chef des mesures de contingentement à l'encontre du pays exportateur.

Le retour aux règles du G.A.T.T. doit être progressif : il faut prévoir, comme dans le domaine de l'automobile, des périodes transitoires.

En même temps - et c'est un autre volet - nous menons à Bruxelles, avec la profession et les élus, un important travail de conviction qui commence à porter ses fruits. En effet, après plus de cinq ans d'efforts, la commission a reconnu l'éligibilité du textile-habillement aux aides à finalité régionale, notamment à l'attribution de la P.A.T. C'est une étape importante, mais nous maintenons nos efforts pour obtenir le même résultat en ce qui concerne les aides à caractère général, en particulier les aides à la productique. Voilà qui devrait apaiser vos attentes.

Mais je ne peux pas vous laisser dire - même au conditionnel - que le plan textile est un plan de l'après-textile. C'est faux ! D'abord nous risquerions de démoraliser les opérateurs parce que notre politique vise le développement de la compétitivité de ce secteur industriel qui est un secteur d'avenir. Vous avez, dans votre région, monsieur le député, comme j'ai dans la mienne, des entreprises qui sont extrêmement performantes. Il n'y a pas de raison que la plus grande partie des entreprises du secteur ne rejoignent pas ce peloton de tête. Les mesures que vous avez adoptées en ce qui concerne l'aide aux P.M.I. sont orientées d'une manière privilégiée vers le textile. Nous avons fait des efforts de toutes sortes : formation, investissements, conseils. Ces efforts, nous les avons consentis hier, mais je peux vous affirmer, parce que je partage vos soucis, que nous les renouvellerons et, s'il en était besoin, nous les étendrons dans l'avenir.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec attention votre exposé, notamment en ce qui concerne la filière électronique.

A propos du déficit commercial important que vous avez souligné, je voudrais appeler votre attention sur le déficit des constructeurs de matériel informatique.

S'il est vrai, vous l'avez rappelé, que nos entreprises sont dynamiques dans le domaine des logiciels et que nous avons même vendu des programmes importants à des pays au premier plan de l'industrialisation, il n'en reste pas moins que dans le domaine de la construction, notre groupe phare, dont l'Etat est actionnaire majoritaire, le groupe Bull, a enregistré, au cours du premier semestre 1990, un déficit de 1,880 milliard, près de 2 milliards. Par conséquent il importe de redresser la situation. Je vous poserai donc les questions suivantes :

Quelles sont les perspectives financières et industrielles du groupe Bull ?

Quelle est la stratégie industrielle et commerciale de ce groupe ?

Comment voyez-vous la place de l'industrie française de l'informatique à l'intérieur de l'industrie mondiale et européenne ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, vous avez eu raison de rappeler que l'industrie informatique est dans une situation difficile. Même une entreprise comme Digital Equipment, qui est un fleuron de l'industrie américaine, a perdu 256 millions de dollars au deuxième trimestre de 1990.

L'Europe souffre d'être un marché en expansion davantage même que le marché américain ; ce qui conduit les entreprises du monde entier, en particulier les entreprises américaines, à se précipiter sur ce marché et à faire une très forte concurrence aux constructeurs informatiques européens. Voyez Philips, voyez Olivetti dont les résultats ont baissé de 40 p. 100 au premier semestre, et qui annonçait 3 500 suppressions d'emplois. Il n'est donc pas étonnant que Bull soit à son tour affecté par cette maladie universelle.

Les choix stratégiques qui ont été opérés par Bull au cours des dix dernières années - dans ce domaine il faut voir large - ont été bons : s'internationaliser, acquérir une place sur le marché américain. Le fait que Bull ne réalise plus que 30 p. 100 de son chiffre d'affaires en France le place au même niveau que ses concurrents. Dans le même temps Bull a renouvelé très profondément son offre de produits et de services, a investi dans la recherche, ce qui explique d'ailleurs en partie ses difficultés de financement, a consacré chaque année à la recherche près de 12 p. 100 de son chiffre d'affaires, gageure extrêmement lourde à supporter.

La crise actuelle de l'industrie informatique, les mauvais résultats que vous avez cités et qui le seront encore en 1990 doivent certainement pousser le groupe à accélérer encore la mise en œuvre de ses orientations et le rythme de ses transformations. J'attends ses propositions pour la fin de l'année. Mais le plan de mutation que Bull doit mettre en œuvre prochainement et qui conduira à un plan de restructuration - il ne faut pas se faire d'illusion - s'appuiera à la fois sur une amélioration de la compétitivité quasiment au jour le jour de l'entreprise et sur un projet technique et commercial ambitieux.

Je peux vous assurer que l'une de mes priorités et presque la priorité essentielle est d'appuyer le groupe Bull dans son effort de redressement. Je suis sûr que l'Etat actionnaire fera face à toutes ses responsabilités, y compris financières.

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur. Monsieur le ministre, en intervenant ce matin au nom du groupe U.D.F., j'ai évoqué la fameuse règle du « ni-ni ». Je regrette que vous ne m'avez pas apporté de réponse. Si vous le permettez, je vais y revenir.

Le Président de la République s'est engagé à ce qu'il n'y ait, dans le courant de cette législature, ni privatisation ni nationalisation. Or ce qui se passe aujourd'hui est très différent. Nous en avons des exemples pratiquement tous les jours. Prenons Framatome dans un sens et Thomson dans l'autre.

Le fait que telle ou telle entreprise soit contrainte de vendre une partie de ses actifs à une société étrangère ne simplifie pas le problème ; au contraire elle le complique. J'aimerais que vous clarifiez la situation. Je ne cherche pas à ouvrir un débat de fond. Je reconnais aujourd'hui que l'industrie bouge et que, par conséquent, on ne peut pas figer les choses pour cinq ans. Mais au moins que le Gouvernement soit clair.

Oui ou non devons-nous maintenir cette règle du « ni-ni » - ni privatisation ni nationalisation - et, dans ce cas, pourquoi cette règle est-elle bafouée ?

Devons-nous admettre que cette règle est obsolète et qu'elle doit être abandonnée et que, par conséquent, des entreprises se retrouvent nationalisées, comme Framatome, ou que d'autres peuvent perdre une part de leurs actifs au profit d'un groupe privé qu'il fût français ou étranger ?

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Framatome c'est le retour dans le secteur public !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, je vais essayer d'utiliser le moins possible la langue de bois !

La règle « ni nationalisation ni privatisation » subsiste, mais dans l'esprit dans lequel le Président de la République l'avait formulée, c'est-à-dire qu'elle n'interdit pas les alliances internationales ni la respiration normale du secteur public. Le terme de respiration date, si je ne me trompe, du début de la décennie. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé !

L'exemple que je voulais vous citer tout à l'heure, c'est l'alliance entre Renault et Volvo. A partir du moment où deux entreprises, l'une privée et étrangère de surcroît, et une « nationale », aux deux sens du terme, avaient un fort intérêt industriel à se rapprocher, nous avons modifié le statut de Renault pour que ce rapprochement soit possible, mais en maintenant Renault dans le secteur public et donc, comme les autres entreprises nationales, à l'abri des O.P.A. qui dévastent un certain nombre de pays voisins.

Vous avez expliqué ce matin qu'il ne fallait pas démorceler les cadres. Les mettre à l'abri des O.P.A., c'est le meilleur moyen de leur donner la tranquillité d'esprit qui est la condition d'un travail sérieux.

Ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, chaque pays a ses recettes. Les grandes banques jouent ce rôle à la fois de protecteurs, d'animateurs, de cautions stratégiques en Allemagne. Aux Etats-Unis, ce sont les autorités chargées de l'orientation de la recherche et de la commande publique, et Dieu sait avec quels moyens et avec quelle volonté elles le font. Au Japon, c'est le MITI, avec toute sa puissance et aussi - il faut bien le dire - des choix intelligents et cohérents.

Si notre sidérurgie est dans l'état où elle est, reconnu par chacun, si notre chimie a pu être restructurée, c'est tout de même grâce à l'existence d'un actionnaire unique.

M. Louis Mexandeau. Bien sûr !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Où en serions-nous aujourd'hui, au moment où la chimie va certainement souffrir de l'augmentation du prix du pétrole, si cette industrie était émietlée ?

Comme je le disais tout à l'heure, les entreprises sidérurgiques allemandes, qui, possédées par des intérêts financiers divers, n'ont pas pu réaliser de fusions, sont encore quatre et n'ont pas pu rationaliser leur production. Elles ont une position certainement moins bonne qu'Usinor-Sacilor qui a eu une excellente direction, mais qui a bénéficié également d'un soutien tenace de l'Etat. Il y a eu une époque où cela présentait quelque mérite !

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Enfin, une privatisation entraînerait aujourd'hui une ponction significative de l'épargne et cela n'aurait aucun sens.

En fait, il faut se féliciter que ce dossier quitte de plus en plus le champ de l'idéologie pour rejoindre celui du pragmatisme. Ne faisons pas marche en arrière !

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Très bien.

M. le président. Nous passons au groupe socialiste.

La parole est à M. Marc Dolez.

M. Marc Dolez. Monsieur le ministre, ma question porte sur le statut des écoles des mines.

Assistant l'autre jour au conseil de perfectionnement de l'école des mines de Douai, j'ai appris avec surprise que votre ministère envisageait de transformer le statut des écoles des mines pour les faire passer de services extérieurs de l'Etat en établissements publics administratifs. Pouvez-vous confirmer ou infirmer ces intentions ? Quels objectifs cherchez-vous à atteindre ?

Vous allez sans doute me répondre que vous recherchez une plus grande efficacité, mais pourquoi ne serait-ce pas possible avec le statut actuel ? Il est de notoriété publique que les écoles des mines remplissent parfaitement leur mission. En quoi cette éventuelle transformation permettrait une plus grande efficacité ?

Ne peut-on pas craindre qu'elle ne soit un moyen pour l'Etat de se désengager ? Pour répondre à leurs interrogations, je souhaiterais connaître les conséquences d'une telle transformation sur les personnels.

Les écoles des mines, et en particulier celles d'Alès et de Douai, sont de longue date des outils au service de la promotion sociale. De nombreux élèves-ingénieurs de condition modeste ont pu y faire leurs études. Cette transformation peut-elle avoir des répercussions sur les droits d'inscription ?

M. le président. Monsieur Dolez !

M. Marc Dolez. J'en ai encore pour dix secondes, monsieur le président.

Enfin, monsieur le ministre, pour que ma question soit tout à fait complète, je voudrais savoir si vous envisagez aussi de transformer le statut d'ARMINES, cette association qui permet aux écoles des mines d'assurer leurs relations avec le milieu industriel. Est-il est bien exact que vous envisagiez d'en faire une société anonyme ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, vos informations sont bonnes mais vos craintes ne sont pas justifiées et je voudrais vous rassurer pleinement.

La réforme du statut des écoles des mines, nous ne l'avons pas inventée. Elle donne suite à deux rapports, un de M. Faure et un de M. Gardent, dont les conclusions ont été en leur temps très largement débattues. Nous avons pris le parti de les publier. Ils ont été communiqués aux agents, aux organisations syndicales qui ont fait des remarques, dont certaines très judicieuses. Une information officielle confirmant notre intention sera donnée aux personnels lors de la réunion C.T.P. - écoles du 13 novembre prochain, et ils seront expressément consultés par moi-même lors d'un C.T.P. ministériel que je présiderai le 11 décembre. Bien entendu, les décrets qui sont en cours d'élaboration, tiendront compte de leurs observations.

La réforme projetée est donc transparente, et les personnels n'ont rien à redouter quant à leur statut, leur rémunération et leurs perspectives de carrière.

Il s'agit effectivement de transformer les écoles de Paris, de Saint-Etienne, de Douai et d'Alès et de créer la future école de Nantes en les dotant du statut d'établissement public administratif.

Une telle transformation a plusieurs objectifs. Il s'agit d'abord d'ajuster le droit aux faits et même d'améliorer les faits en étendant l'autonomie de gestion des établissements. Ce statut d'administration, au même titre que celui de tel ou tel service de mon ministère, ne convient pas à un établissement scolaire qui a de plus en plus besoin de contracter avec des collectivités territoriales proches, avec des entreprises, de manière à financer, à développer, à diversifier l'effort d'enseignement et de recherche.

Quant à ARMINES, c'est une organisation certainement très performante mais compliquée, qui a fait l'objet à plusieurs reprises de remarques de la part de la Cour des comptes. Elle est rentrée maintenant dans le moule de l'orthodoxie comptable. Reste à clarifier son fonctionnement et surtout à élargir l'accès de toutes les écoles aux ressources « commerciales » procurées par son activité.

Et puis, il faut accompagner le développement des écoles des mines dont le flux annuel d'ingénieurs sera multiplié par 2,5 à l'échéance de dix ans. Un service administratif, par définition, c'est un gros animal relativement pesant. Une organisation qui croit à ce rythme doit avoir un statut beaucoup plus souple.

En tout cas, je le répète, les agents de ces écoles, en particulier ceux des D.R.I.R., qui sont employés à temps complet ou partiel à Douai et à Alès, conserveront le bénéfice de leur statut, leur position indicielle, leurs perspectives de carrière. En plus, ils pourront opter entre leur détachement auprès des écoles ou leur maintien au sein des services directs de l'Etat.

Vous avez eu raison d'insister sur le rôle de promotion sociale joué en particulier par Douai et par Alès. Nous voulons non seulement le conserver mais également l'étendre aux autres écoles. Il ne faut pas qu'il y ait deux catégories, Paris et Saint-Etienne, à l'esprit un peu aristocratique, et les autres, réputées plus populaires. Dans ce cas, c'est un compliment qu'on peut leur adresser ! Alès et Douai ont commencé par être des écoles de porions. C'est une très noble tradition qu'il faut continuer. L'école de Nantes sera expressément construite sur leur modèle.

La souplesse dans la gestion des crédits sera conservée et même renforcée, et l'engagement de l'Etat à leur égard sera confirmé.

M. le président. La parole est à M. Guy Bêche.

M. Guy Bêche. Monsieur le ministre, il m'arrive très rarement de parler lors d'un débat budgétaire national de particularismes locaux. Cependant, à travers les décisions prises et mises en œuvre dans le cadre de la politique industrielle et d'aménagement du territoire, votre action descend au niveau local.

Mercredi dernier, vous avez évoqué l'industrie automobile. La presse, à la fin de la semaine, a fait état d'inquiétudes quant au devenir de cette industrie, sa fragilité étant révélée par les mesures d'ajustement d'effectifs qui touchent actuellement les travailleurs intérimaires.

Le bassin d'emplois dont je suis élu, le pays de Montbéliard, a connu, en moins de dix ans, une perte de 40 000 emplois due aux restructurations de l'industrie automobile et au renforcement du caractère de mono-industrie de cette industrie réalisé par P.S.A., qui a transformé les autres entreprises du groupe implantées localement, notamment les cycles Peugeot, en équipementiers pour automobiles. Ainsi, P.S.A. a supprimé plus de 30 000 emplois à lui seul sur le site, et chacun sait que ce n'est pas fini. Jusqu'à aujourd'hui, personne n'a voulu s'attarder sur notre sort, en dépit de nombreux appels.

Il y a quelques années, pour alerter, j'utilisais une image choc en disant que notre bassin d'emplois ne devait pas devenir, sur le plan industriel et humain, le Sud de la Lorraine. Si M. Chérèque était là, il saurait ce que cela veut dire !

Aujourd'hui, cette image est dépassée. L'érosion de l'emploi continue, les initiatives locales ne décollent pas, car nous ne sommes pas reconnus zone primable, notamment pour la prime d'aménagement du territoire et nous sommes insuffisamment éligibles aux grands fonds structurels européens. La semaine dernière, dans le cadre du débat sur l'agriculture, j'évoquais notre non-éligibilité au 5.B. Nous avons vécu le retour au pays de 10 000 immigrés. Nous devons gérer la désorganisation urbaine et garder un taux de chômage très élevé, plus de 10 p. 100.

M. le président. Concluez, monsieur Bêche, s'il vous plaît !

M. Guy Bêche. Nous regardons partir notre jeunesse vers l'extérieur de notre région, notamment chez les Suisses. Depuis trois ans, nous attendons des arbitrages dans le domaine de la formation au sujet d'implantations universitaires. Le pôle européen de plasturgie s'installe dans le bassin Rhône-Alpes. Le secteur de recherche « moteur propre » pour l'industrie automobile de demain s'installera en Haute-Normandie. Bref, ce qui peut constituer l'avenir de l'industrie automobile s'installe hors de notre bassin d'emplois, qui vit pourtant depuis plus d'un siècle de cette industrie.

Je pourrais parler des dessertes en matière de communication, mais je vais abrégé mon propos puisque le président me fait signe.

Hier, un comité interministériel à l'aménagement du territoire réuni sous la présidence de M. le Premier ministre a pris des décisions importantes, y compris pour les bassins industriels en reconversion. Nous sommes prêts à accueillir une partie des 15 000 emplois que l'Etat s'engage à délocaliser de la région Ile-de-France en trois ans.

A partir de mon exemple local, ma question est simple. Que compte faire le Gouvernement, dans le cadre de sa politique industrielle et d'aménagement du territoire, pour prendre en compte la situation de bassins d'emplois, à l'image du mien, jusqu'à présent laissés hors du champ des zones susceptibles de recevoir une prime de la C.E.E. ou toute autre forme d'aides ?

M. le président. Mes chers collègues, si nous ne terminons pas les questions sur l'industrie avant dix-neuf heures, nous ne pourrions pas achever cette nuit l'examen des crédits de l'aménagement du territoire.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. Je serai bref, monsieur le député, puisque vous avez empiété sur le temps qui m'était imparti !

La question que vous m'avez posée s'adresse plus à mon collègue Jacques Chérèque car elle porte sur l'aménagement du territoire. Je vous répondrai tout de même en deux mots !

D'abord, en ce qui concerne l'automobile, l'Etat, je le répète, fait un effort considérable pour soutenir aussi bien Renault que P.S.A., notamment en les protégeant contre les dangers d'une ouverture trop rapide de nos frontières.

Cela dit, la Franche-Comté et le Doubs, ce n'est pas simplement l'industrie automobile. Il y a aussi une multitude d'entreprises petites et moyennes dont nous accompagnons le développement.

Il y a également toutes les décisions prises hier au C.I.A.T., sur lesquelles je ne reviens pas. Cela représente, en particulier pour les régions de l'Est dont vous faites partie, un effort important pour l'animation du tissu local dans les années qui viennent.

Mon ministère, qui joue aussi un rôle important en matière de soutien aux investissements matériels par les opérations pilotes productives, a attribué à la Franche-Comté dix millions de francs au titre du contrat de plan Etat-région 1989-1993 pour la productivité, et cette somme a été doublée par la région. Cela représente un gros effort pour un grand nombre de petites et moyennes entreprises de votre région.

Bref, tout ce que je viens de vous dire s'inscrit dans une action globale, mais que l'on peut localiser sur votre région, à laquelle M. Chêrèque consacrera d'ailleurs, je crois, un soin particulier. Il vous le dira ce soir !

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, vous avez tout à l'heure évoqué la question de la recherche industrielle. Je voudrais vous interroger plus particulièrement sur l'ANVAR.

Les crédits attribués à l'ANVAR et ceux consacrés aux grands projets innovants progressent de façon spectaculaire, mais la recherche industrielle en France accuse toujours un retard important par rapport à nos principaux partenaires, et je vous félicite donc de l'avoir privilégiée.

Cela dit, je souhaite revenir sur les missions de l'ANVAR.

A sa mission historique, le transfert de technologies, s'est ajoutée au fil des années la promotion de l'innovation. Au départ, cet organisme fut créé pour valoriser auprès des industriels les recherches réalisées dans les laboratoires du C.N.R.S. Maintenant, l'agence est en train de devenir un véritable prestataire de services pour tous les acteurs de l'innovation : les laboratoires de recherche, les entreprises petites ou grandes, les sociétés de conseil ou les sociétés de recherche sous contrat. Elle est d'ailleurs confrontée à une demande de plus en plus forte des entreprises.

Mais peut-être est-il temps qu'elle oriente encore plus son activité vers l'Europe. Elle le peut facilement dans le domaine du transfert de technologie en effectuant des opérations de courtage sur le plan européen. Elle le peut pour l'aide à l'innovation en favorisant le projet de montage européen. Déjà bien régionalisée, il faut maintenant qu'elle s'euro-péanise. A cet égard, le fait que ce soit la même personne qui dirige le secrétariat français d'Eurêka et l'Agence nationale de valorisation de la recherche est un facteur positif.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que vous nous donniez des précisions sur les perspectives européennes de l'ANVAR et sur la manière dont cet organisme pourra favoriser les actions visant à accroître les coopérations européennes.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, l'ANVAR est effectivement un instrument tout à fait performant. Tout le monde en dit du bien. Cela doit donc être vrai !

Son audience s'accroît parmi les entreprises. Son budget a augmenté, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure. En 1991, elle pourra consacrer environ 1,5 milliard de francs à l'innovation.

L'ANVAR se transforme. Elle a été créée au départ pour le territoire national et pour favoriser surtout les petites et moyennes entreprises. Elle accomplit sa tâche. Il faut qu'elle s'euro-péanise et je suis d'accord avec vous pour que son action s'élargisse.

Elle assure dès maintenant, au plan local, la promotion d'Eurêka. Elle est le lien entre Eurêka et les P.M.I. Elle est également chargée de favoriser l'accès de ces dernières aux

financements européens. Cela signifie que, concrètement, elle est l'agent de diffusion d'Eurêka et qu'elle aide les P.M.I. à bâtir des dossiers qui s'insèrent dans ce programme. Par ailleurs, toutes les procédures que j'ai citées tout à l'heure ont une vocation à devenir européennes.

Les budgets de la Communauté sont serrés, presque autant que les budgets nationaux. Il devient très difficile d'insérer dans les programmes européens de nouveaux projets qui pourraient bénéficier aux différents Etats, sans parler de l'opposition de certains pays à tout ce qui pourrait ressembler à une politique industrielle européenne. Malgré toutes ces difficultés, l'ANVAR sera confirmée dans son rôle privilégié de soutien à la recherche en ce qui concerne les P.M.E. et si, comme nous le souhaitons, des programmes européens de recherche se développent, c'est elle qui, très naturellement, leur servira de véhicule.

M. le président. Pour le groupe R.P.R., la parole est à M. Eric Dolligé.

M. Eric Dolligé. Je voudrais vous parler, monsieur le ministre, des prélèvements obligatoires.

L'emploi était l'une des promesses et l'une des priorités de 1981. On connaît le résultat ! Il nous montre qu'en matière d'économie il faut savoir être prudent et rester modeste. Les raisons de l'échec sont multiples. L'une d'entre elles tient au système des prélèvements fiscaux, qui sont beaucoup trop importants, sur les entreprises.

Nous entrons dans l'Europe, vous le savez bien. Aussi, j'attire votre attention sur le côté néfaste de la fiscalité française qui conduit à la dégradation des marges des entreprises. La baisse d'autofinancement des P.M.E. résulte en bonne partie du poids de la fiscalité, tout comme notre retard inquiétant dans nos investissements. Il y a toujours tentative pour capter les résultats dès qu'ils apparaissent. Il faut perdre les mauvais réflexes.

Les charges, qu'elles soient fiscales ou administratives, sont trop lourdes sur nos P.M.E. et P.M.I. Les chefs d'entreprise sont pour la clarté, pour la sécurité, pour la protection de l'environnement et ils font les efforts nécessaires. Mais il faut leur en laisser les moyens financiers.

Vous avez évoqué tout à l'heure les exonérations pour les entreprises nouvelles pendant deux ans. Nous sommes nombreux à les pratiquer dans nos collectivités. Mais demandez aux services fiscaux s'ils exonèrent beaucoup d'entreprises, compte tenu de la complexité du système. Demandez leur également de préciser aux entreprises, au moment de leur constitution, si elles ont droit à l'exonération ou si elles n'y ont pas droit. Il y aurait des surprises à ce niveau-là.

Faites quelque chose aussi afin de permettre la récupération de la T.V.A. un mois plus tôt. Dédouanez les entreprises pour compenser leur rôle de percepteur. Chaque fois que vous surchargez administrativement, proposez une compensation aux entreprises. Revoyez le système des amortissements qui n'est pas à la hauteur de la compétition internationale.

Vous faites certainement des efforts, mais ceux-ci étant toujours nettement inférieurs à ceux de nos voisins, ils n'ont jamais l'effet escompté. Vous pourriez facilement être plus efficace en diminuant votre budget de 1 milliard de francs...

M. Jean-Pierre Bouquet. Propos politiques !

M. Eric Dolligé. ... et en allégeant en contrepartie les charges de 2 milliards.

Pouvez-vous me dire quel est le pourcentage actuel des prélèvements sur les entreprises, quel sera ce prélèvement après l'adoption éventuelle de votre budget et à quel rythme vous comptez en diminuer le pourcentage ?

Maintenant, en ce qui concerne la remarque sur le caractère politique de mon propos, j'invite son auteur à venir travailler dans les P.M.E., il se rendra compte de leurs problèmes !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. Merci pour le vaste programme, monsieur le député, que vous m'avez présenté. Si je voulais être désobligeant, je vous demanderais pourquoi vous ne l'avez pas réalisé vous-même quand vous étiez au pouvoir !

Vous avez raison : il faut, naturellement, essayer d'abaisser les prélèvements obligatoires. Le Président de la République l'a dit et redit et chacun fait ce qu'il peut pour y parvenir. Mais vous savez à quel point nos budgets sont serrés. On ne peut pas à la fois diminuer les impôts et maintenir une action pour l'aménagement du territoire, le soutien aux entreprises, tout ce que vous avez l'habitude de me demander par ailleurs.

En tout cas, il est un fantôme qu'il faut s'acharner à tuer : non, les charges salariales ne sont pas plus élevées en France que dans les autres pays d'Europe occidentale. De manière très précise, si l'on donne à la France l'indice 100, le coût salarial, salaire plus charges, s'établit à 112 pour l'Allemagne fédérale, 110 pour le Benelux, 84 pour l'Italie, 64 pour le Royaume-Uni, mais l'on sait qu'il est devenu un pays pauvre.

Par conséquent, nous nous situons aujourd'hui dans une bonne moyenne. La preuve, c'est que les investisseurs étrangers, en particulier allemands, s'intéressent de plus en plus à la France.

Vous m'interrogez sur le taux des prélèvements obligatoires à l'intérieur de ce complexe très complexe, si je puis dire, qui rend les comparaisons internationales difficiles entre, d'une part, les charges sociales et, d'autre part, le salaire reçu par l'employé. Hors cotisations sociales, ce taux est de 25 p. 100 du P.I.B. en France, contre 24 en Allemagne. Le pourcentage, on le voit, est presque équivalent. Certes, les cotisations sociales à la charge des employeurs représentent 19 p. 100 en France contre 14 p. 100 en Allemagne, mais la différence est, dans une certaine mesure, compensée en Allemagne par des prélèvements fiscaux. Ce n'est pas parce que le mode de financement est différent que les charges sociales sont plus légères en Allemagne qu'en France.

Toutes les comparaisons, groupe industriel par groupe industriel - Saint-Gobain, Pechiney, Rhône-Poulenc, en étant périodiquement et ils nous les communiquent - montrent que, dans la hiérarchie des charges, viennent - dans l'ordre décroissant - la République fédérale d'Allemagne, le Benelux, la France au niveau moyen, l'Italie et le Royaume-Uni à un niveau inférieur. Mais, encore une fois, ce n'est pas parce que les salaires sont inférieurs que la collectivité se porte bien, tout au contraire.

Je ne rappellerai pas l'ensemble des mesures qui ont été proposées au Parlement cette année et dont vous reconnaîtrez qu'elles vont dans le bon sens. Elles ont toutes pour but d'alléger le coût du travail, en particulier - et là, je vous suis tout à fait - en ce qui concerne les P.M.E. et les P.M.I. qui ont des difficultés à vivre. Ainsi, la limitation de la taxe professionnelle à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée, le déplafonnement et la réduction des cotisations d'accidents du travail bénéficient très précisément aux petites et moyennes entreprises.

Je soulignerai, en conclusion, que les allègements de cotisations décidés depuis 1988 en faveur des entreprises représentent 13 milliards de francs, ce qui, je n'ai aucun doute là-dessus, conduira encore à une amélioration de la position de la France dans les comparaisons internationales.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Demange.

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le ministre, je vous ai écouté attentivement. Vous avez à plusieurs reprises parlé de sidérurgie. Je ne sais pas s'il faut partager votre optimisme. Quant à moi, je vous dirai très sincèrement que je ne suis pas optimiste.

Je ne suis pas optimiste, d'abord, parce que la région Lorraine, dont je suis député, compte 25 000 frontaliers. Je rejoindrai ici mon ami Doligé quand il dit que nous devons affronter la concurrence des autres États.

Vous disiez que tout à l'heure vous aviez des bourdonnements d'oreille dès que l'on vous parlait d'Allemagne ou du Japon. Force est néanmoins de constater, et ses 25 000 frontaliers sont là pour le prouver, que la Lorraine se porte mal. C'est la raison pour laquelle je demanderai que le Gouvernement fasse des efforts plus importants en sa faveur.

Je reviendrai sur la sidérurgie pour vous demander votre sentiment sur la signature de la nouvelle convention faisant suite à la convention générale de protection sociale, nouvelle convention qui doit bientôt intervenir et qui prouve, s'il en était encore besoin, que la sidérurgie n'a peut-être pas encore achevé toutes ses mutations. Il va donc probablement y avoir encore des problèmes d'emploi et de reconversion.

La Lorraine a payé un lourd tribut à la collectivité, et il serait opportun que vous lui apportiez une contribution encore plus substantielle. Ainsi, puisque vous êtes également en charge, avec M. Chérèque, de l'aménagement du territoire, je rappellerai que le T.G.V. Est a pris deux ans de retard et qu'en matière de formation, l'université de Metz est très en retard par rapport au Sud lorrain.

Surtout, monsieur le ministre, j'aimerais que vous preniez des engagements précis en matière de sidérurgie. Pouvez-vous garantir la pérennité des sites lorrains, notamment Unimétal à Gandrange et de Sollac à Florange, et nous parler un peu des mines de fer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Comment traiter de tout cela, monsieur le député, en deux minutes ?

La Lorraine s'est portée très mal. Elle va mieux aujourd'hui, même si elle n'a pas encore atteint la prospérité de certaines autres régions françaises. C'est une région que je connais bien pour y avoir travaillé. Si l'on compare sa situation d'il y a dix ans avec celle d'aujourd'hui, force est de constater qu'elle est engagée dans un processus que l'on pourrait presque appeler de résurrection, en tout cas de modernisation. Elle le doit en grande partie à la sidérurgie.

La sidérurgie lorraine est, aujourd'hui, solide sur ses quatre pieds : la filière fonte a été restructurée. Pour les produits plats, la compétitivité technique de la Sollac à Florange est désormais l'une des plus élevées au monde. Les produits longs spéciaux d'Ascométal, avec le train à barres d'Hagon-dange, forment le troisième pied.

Le quatrième pied, ce sont les produits longs courants d'Unimétal à Gandrange - que vous avez cité - à Longwy, Thionville et Neuves-Maisons. Les marges y sont plus faibles que pour les produits plats. La restructuration y a été particulièrement sévère, nous le savons, mais le retour à la rentabilité est effectif depuis deux ans.

À ce propos, j'ai vraiment le sentiment que la situation non seulement de la sidérurgie lorraine, mais de la sidérurgie française dans son ensemble, est telle qu'elle est capable de résister aux secousses que ne manqueront pas de lui infliger les fluctuations de la conjoncture. Nous savons que c'est un secteur difficile et que les importations, des pays de l'Est notamment, vont, dans une certaine mesure, lui rendre la vie dure. Mais, contrairement à ce qui se passait il y a quinze ans où elle était très fragile parce qu'elle avait un bilan épouvantable, un équipement obsolète et, il faut le dire, un personnel pléthorique, je crois la sidérurgie française, en particulier Usinor-Sacilor, capable de résister aujourd'hui beaucoup mieux qu'une autre, notamment la sidérurgie américaine, aux variations de la conjoncture.

Une nouvelle donne sociale - vous y avez fait allusion - vient de s'ouvrir avec la signature par les partenaires sociaux, la semaine dernière, de la nouvelle convention pour l'emploi dans la sidérurgie, qui succède à treize ans de C.G.P.S.

La C.G.P.S. a rendu d'immenses services mais, vous le savez, elle était très coûteuse et elle a atteint aujourd'hui ses limites. Aujourd'hui, nous tournons la page. D'un mécanisme qui était une pure et simple réponse à la crise, nous passons à un régime de modernisation continue et de dynamique sociale qui permettra la poursuite des progrès de productivité avec des départs d'ici à l'an 2000, grâce à des mesures d'âge et des mesures de reclassement afin de rééquilibrer la pyramide des âges.

Cet accord, vous le savez, était en négociation depuis neuf mois. Il a été signé par toutes les organisations syndicales à l'exception majeure de la C.G.T. La C.F.D.T., la C.F.T.C., F.O. et la C.G.C. l'ont approuvé parce qu'elles ont considéré, à juste titre je crois, comme novatrices les dispositions portant sur les propositions de reclassement, les contrats de réorientation professionnelle et les conditions de gestion des carrières. C'est dire que nous sommes arrivés à une très grande transparence et que nous avons, sur le plan social, accompli un très grand progrès.

Ainsi l'amélioration de l'outil, de la productivité et les progrès réalisés sur le plan social offrent un avenir très convenable à la sidérurgie lorraine. Pour ma part, je suis raisonnablement optimiste et je pense que Jacques Chérèque confirmera cet optimisme si vous le lui demandez.

M. le président. La parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Dollé. Monsieur le ministre, je vous ai parlé des prélèvements obligatoires. Vous m'avez répondu sur les salaires et les charges sociales, alors que je n'avais pas du tout évoqué les salaires.

Sur la masse globale, salaires plus charges sociales, je suis d'accord avec vos chiffres, mais je tiens à vous dire que je serais favorable à ce que soit augmentée la part de la masse salariale et diminuée celle des charges sociales afin d'aboutir à un meilleur équilibre.

Je vous parlerai maintenant, si vous le voulez bien, de la transmission des entreprises. Vous connaissez, bien sûr, le poids des P.M.E. et des P.M.I. dans le tissu national. Vous savez que toucher à l'avenir de ces entreprises, c'est toucher à l'avenir de notre économie. Il faut donc tout faire pour aider à la création, au développement et à la transmission des entreprises.

Vous connaissez les statistiques : plus de 50 p. 100 des P.M.I. vont connaître des problèmes de transmission dans les toutes prochaines années. Actuellement, l'acte de transmission est difficile. Il est trop lourd administrativement, juridiquement, mais surtout fiscalement. Dans une compétition internationale entre professionnels, il n'y a plus de place pour les amateurs. En surchargeant les coûts de transmission, l'on empêche une transmission normale et l'on perturbe donc l'avenir de l'entreprise, mais aussi celui de notre pays.

Que proposez-vous pour donner des chances aux entreprises en matière de transmission ? Faites en sorte que les sirènes du type « rapport Hollande » ne soient pas écoutées. Pour gagner en 1992, il faut avoir l'esprit d'entreprendre et donc celui de l'entreprise. Pensez-vous que notre système fiscal soit perfectible au niveau de la transmission et pensez-vous le simplifier et abaisser son poids ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, cette fois-ci je suis pleinement d'accord avec votre analyse selon laquelle la transmission d'entreprise pose un problème crucial. Il est urgent, en effet, de perfectionner l'encadrement juridique et fiscal de la transmission des entreprises car, vous l'avez rappelé, 25 p. 100 des chefs d'entreprise française ont plus de cinquante-cinq ans. Cela veut dire qu'il faut, dans les dix ans qui viennent, prévoir le remplacement d'un quart des chefs d'entreprise française.

Vous me demandez si notre système fiscal est perfectible. Certes. Mais, naturellement, dans un certain délai et dans la limite d'un certain coût. La charge fiscale, en effet, est une question de répartition beaucoup plus que d'allègement net, encore que sur ce plan nous ayons fait quelques progrès.

Nous allons mettre en chantier une étude interministérielle pour voir dans quelle mesure et dans quel délai nous pourrions améliorer notre système de transmission des entreprises sur le plan fiscal, mais cela ne suffit pas. Il revient aux chefs d'entreprise de mener eux-mêmes certaines actions, afin de préparer leur propre succession, et il convient de prendre certaines mesures de caractère juridique.

Les chambres de commerce et l'A.N.C.E., l'Agence nationale pour la création d'entreprises, ont mené une action d'information et de formation sur le terrain, en partenariat avec l'Etat. Je connais ainsi certaines chambres de commerce qui ont établi un fichier - c'est facile à faire dans un département - indiquant quelles sont les entreprises qui seraient à reprendre dans les cinq prochaines années et qui se sont mises en quête, très longtemps à l'avance, d'éventuels candidats à une reprise.

Dans le même temps, ces chambres de commerce ont mis en place un programme de préparation psychologique afin de faciliter une mutation toujours difficile pour un chef d'entreprise. Dans ce domaine, les chambres de commerce ou les professionnels eux-mêmes sont tout de même mieux préparés, me semble-t-il, que l'administration de l'Etat à intervenir auprès des chefs d'entreprise pour qui la transmission est une question très sensible. A cet effet, les organisations professionnelles, certaines agences ou associations comme l'A.P.R.E. ou l'A.N.C.E. et les chambres de commerce devraient constituer des réseaux.

Quelle part l'Etat a-t-il prise dans ces aménagements ? Il est intervenu sur l'environnement juridique et fiscal. A côté du R.E.S., un très bon mécanisme mais qui est resté partiel

dans ses modalités d'application, ont été notamment décidés l'étalement et le paiement fractionné des droits de mutation en cas de donation-partage, la baisse des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce ainsi que la mise en place du système d'intégration fiscale, qui est à la base des L.M.B.O.

Toute une série de mesures pourraient encore être prises, progressivement, pour améliorer les transmissions. Ainsi, nous avons aussi en chantier un projet de loi sur la fiducie - les trusts en droit anglo-saxon - qui devrait être déposé au Parlement au cours du premier semestre 1991.

Encore une fois, nous sommes très ouverts aux propositions que les chefs d'entreprise eux-mêmes pourraient nous présenter, à condition, bien sûr, qu'elles soient compatibles avec les équilibres du budget de l'Etat.

M. le président. Pour le groupe de l'U.D.C., la parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre, faute de temps, je ne dirai qu'un mot du fonds de soutien aux énergies renouvelables. Comptez-vous le doter de moyens autres que symboliques et de bonne conscience ?

J'en viens tout de suite aux centrales nucléaires sur lesquelles je souhaiterais avoir plusieurs éléments d'information.

Vous avez pris la décision de poursuivre l'utilisation de Superphénix malgré les difficultés rencontrées, dont certaines sont sûrement inhérentes au statut, nouveau il est vrai, de prototype de cette installation. Considérez-vous que le surgénérateur a une place dans le paysage nucléaire du futur, et laquelle ?

Je voudrais également avoir votre point de vue sur l'utilisation du Mox dans certaines centrales françaises. Ce thème constitue l'un des sujets d'étude du rapport que je prépare avec le sénateur Sérusclat sur le contrôle de la sûreté des installations nucléaires. Ma question portera sur l'intérêt économique du Mox. L'utilisation de ce combustible mixte d'uranium et de plutonium, préparé en recyclant une partie du combustible nucléaire classique usé, est-elle de nature à réduire sensiblement le prix de revient du kilowattheure nucléaire, et dans quelle proportion ?

En d'autres termes, sur quels éléments d'évaluation économique avez-vous pris la décision d'autoriser la construction de l'usine Melox.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. Je ne vais pas pouvoir, monsieur le député, répondre de façon exhaustive à toutes les questions que vous avez posées.

Je voudrais indiquer d'un mot que, dès maintenant, 14 p. 100 de la consommation de l'énergie primaire est assurée par des énergies renouvelables, y compris l'énergie hydraulique, qui représente à elle seule 8 p. 100. Une série de mesures financières sont en cours d'élaboration pour accroître encore, dans la conjoncture actuelle, la part des énergies renouvelables.

Deuxième point : le surgénérateur Superphénix est une machine d'une technicité extrêmement pointue, très complexe, difficile - il faut bien le dire - à mener en rythme de croisière, qui a connu beaucoup d'avatars et qui est d'ailleurs arrêtée aujourd'hui parce que les services de sûreté en ont ordonné l'arrêt. Mais, dans quelques mois, Superphénix devrait être à nouveau en état de marche.

Je ne dis pas qu'il permettra de produire du courant à un prix rentable, car, si l'on inclut toutes les charges de construction, qui ont été très importantes, le prix du courant dépasse évidemment les normes habituelles. Du moins, ce surgénérateur permettra à nos ingénieurs d'expérimenter en grandeur réelle - ce qui est toujours préférable aux expériences de laboratoire - un système qui, pour un avenir lointain, est certainement prometteur.

Le Mox, constitué en grande partie d'uranium et de 5,3 p. 100 de plutonium, est fabriqué et utilisé à l'étranger depuis plus de vingt ans. Mais, comme nous avons des raisons de faire fonctionner nos centrales avec du combustible classique, nous n'avons pas utilisé les ressources de plutonium qui se trouvaient dans les déchets. De fait, la rentabilité globale du système s'en trouvait diminuée.

De sorte que, lorsque des essais qui durent depuis déjà quelques années sur quatre centrales ont donné des résultats que les techniciens ont jugés satisfaisants, nous avons donné le feu vert à la construction de l'usine Melox.

Pour deux raisons.

La première est une raison d'ordre économique. C'est celle que vous avez soulignée. Dans une logique industrielle évidente, le réemploi du plutonium est simple à justifier. Il s'agit d'économiser les ressources énergétiques en les utilisant jusqu'au bout grâce à un traitement plus poussé des résidus.

Lesdits résidus présentent d'ailleurs, du point de vue de la sécurité de l'environnement, un aspect légèrement plus favorable que le déchet résultant de la combustion du combustible classique puisque la durée de radioactivité est, au total, moins grande que pour les déchets traditionnels.

Cela dit, il y a une incidence favorable sur le coût du kilowatt, qui est faible mais réelle quand on fabrique beaucoup de kilowatts : elle est de l'ordre de 1,5 centime par kilowatt-heure alors que le coût de production total est de l'ordre de vingt centimes. Par conséquent, la rentabilité immédiate est faible, mais c'est une technique qu'il fallait utiliser. Et, à partir du moment où toutes les exigences de sécurité étaient remplies, il était raisonnable d'essayer d'utiliser les produits radioactifs jusqu'à leur dernière parcelle.

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux, pour poser une seconde question.

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre, vous avez déclaré récemment dans une interview à un hebdomadaire que vous vous considérez comme le P.-D.G. d'une holding actionnaire d'un groupe réunissant l'ensemble des entreprises nationalisées.

Je souhaite, dans ces conditions, connaître les perspectives stratégiques dans lesquelles s'inscrit le retour dans le secteur public de Framatome.

Certains n'ont voulu voir là qu'un épisode sur les difficultés de la mise en place d'une politique industrielle. Je souhaite en tout état de cause avoir votre appréciation sur la signification de cet événement industriel important.

D'autre part, pour avoir eu récemment des rencontres avec les responsables allemands du secteur du nucléaire et en raison du caractère potentiellement exemplaire de cet accord, je souhaiterais que vous nous informiez sur l'activité de N.P.I., filiale commune de Framatome et de K.W.U., et sur le bon déroulement de son activité.

J'évoquerai, pour terminer, le renforcement de la sûreté des installations nucléaires dans les pays de l'Est et en Union soviétique.

Je sais que l'ensemble des parties prenantes du nucléaire, en France ou à l'étranger, au niveau national comme dans les organisations internationales, sont désireuses d'agir pour accroître le niveau de sûreté des centrales des pays de l'Est.

Compte tenu de son expérience dans le nucléaire, des enjeux de sûreté, mais aussi des enjeux économiques, je suis sûr que l'ensemble des acteurs français s'efforcent de contribuer à cette action très importante.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous fassiez un bref bilan des actions réellement entreprises à cet égard.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, le passage de Framatome dans le secteur public est facile à justifier.

Il y a eu, au terme de négociations qui, à vrai dire, ont été longues, un accord.

Donc, il ne s'agit pas d'une nationalisation, d'une décision autoritaire de l'État ; il s'agit d'un accord des actionnaires entre eux pour donner à la structure capitaliste - disons à la structure d'actionnaires - de Framatome la cohérence dont elle avait besoin, dans la mesure où les autres acteurs du processus nucléaire sont tous dans la mouvance de l'État.

Je dois dire, d'ailleurs - ce qui m'amènera à traiter votre dernière question - que tout cela était très fortement désiré par nos partenaires allemands, qui, à plusieurs reprises, m'avaient interrogé sur ce qu'allait devenir Framatome, et ce en relation avec l'accord Framatome-Siemens qui a été signé il y a, je crois, un an et demi et a été entériné par un accord gouvernemental que j'ai moi-même signé avec mon homologue allemand.

Cet accord a donné lieu à la formation d'une société commune, que nous avons baptisée N.P. qui sont assignées deux tâches : commercialiser les réacteurs existants et développer en commun un réacteur pour l'exportation.

En ce qui concerne la commercialisation des réacteurs existants, une première percée, encore partielle, a été réalisée en Inde, puisque les deux sociétés, au lieu de se battre, comme elles avaient l'habitude de le faire sur les marchés extérieurs, ont conjugué leurs efforts pour obtenir le marché d'une centrale indienne.

Quant au réacteur commun qu'il faut construire, les étapes envisagées sont les suivantes : 1990 à mi-1991, études et conception ; mi-1991 à 1993, le projet de base ; 1993 à mi-1995, le projet détaillé. De sorte que la commercialisation du produit commun nouveau devrait intervenir à partir de 1993. Et des études du projet commun sont soumises en permanence, d'une part, à l'avis des autorités de sûreté françaises et allemandes, qui coopèrent de plus en plus et, d'autre part, à un groupe d'experts franco-allemands qui a été mis en place à l'occasion de la signature de l'accord intergouvernemental auquel je faisais allusion tout à l'heure.

Vous m'interrogez sur la sûreté nucléaire dans les pays de l'Est. Elle est déficiente. Ce n'est un secret pour personne que l'accident de Tchernobyl a joué comme le révélateur d'une insuffisance dans la conception et l'exploitation des réacteurs soviétiques, qui ont servi de matrice à toutes les centrales que l'on trouve aujourd'hui en Europe de l'Est. Et toutes les expertises qui ont été menées par nous-mêmes, par les Allemands et par des groupes d'experts communs aux deux pays ont montré qu'il fallait absolument améliorer ces centrales.

Les Allemands de l'Ouest ont fermé des centrales en Allemagne de l'Est parce qu'ils pouvaient se le permettre. Mais, aujourd'hui, arrêter les centrales nucléaires qui se trouvent dans les autres pays que l'Allemagne conduirait à une asphyxie totale de ces pays en matière énergétique.

Ce qu'il faut, c'est améliorer ces centrales. C'est possible. L'accident de Tchernobyl ne se serait pas produit si la centrale avait été correctement exploitée, c'est-à-dire qu'à côté, probablement, d'une insuffisante protection, de défauts de conception, il y a eu surtout une faute manifeste - qui a été reconnue - de la part des opérateurs.

Notre problème, aujourd'hui, c'est certes d'améliorer la formation des opérateurs, mais aussi d'améliorer les dispositifs de sûreté des centrales.

Nous y travaillons et les gouvernements français et allemand - c'est une partie intégrante de l'accord - ont retenu le principe d'une démarche commune vis-à-vis des problèmes de sûreté des centrales des Pays de l'Est. Et dès maintenant, des missions d'experts techniques communes vont être envoyées dans ces pays et des échanges d'inspecteurs de sûreté ont déjà été engagés.

C'est donc une coopération qui marche bien, et l'ouverture des pays de l'Est, en particulier la fusion de la R.D.A. et de l'Allemagne de l'Ouest, a donné un regain de vigueur et d'intérêt à cette coopération.

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Théo Vial-Massat.

M. Théo Vial-Massat. Monsieur le ministre, certaines régions, vous le savez, souffrent plus que d'autres de la crise économique. Celles qui furent minières sont particulièrement frappées. Non seulement le chômage atteint dans ces régions des chiffres records, mais s'y ajoute un recul démographique catastrophique, comme en témoigne le dernier recensement.

Les conséquences sont lourdes pour les populations, pour le collectives locales et faire face est bien difficile pour les élus.

Quand elle se manifeste - et, hélas ! elle ne se manifeste pas toujours -, la solidarité nationale est faible.

C'est pour l'évoquer que vous avez bien voulu me recevoir le 20 juin dernier, en compagnie d'une délégation d'élus de la vallée de l'Ondaine, proche de Saint-Etienne, qui comptait un actuel ministre d'État.

Nous vous avons exposé la situation difficile de notre région durement handicapée par la crise de la sidérurgie et la fermeture des houillères. Le bénéfice des aides dont disposait le service « industrialisation » des charbonnages nous ayant été refusé, nous avons souhaité de votre ministère une prise en considération.

En effet, sous prétexte que les sites n'étaient pas libérés et qu'ils ne pouvaient l'être à cause de l'exploitation de découvertes, nous avons été lésés, ce qui est injuste et insupportable. Plus de quatre mois se sont écoulés. Nous n'avons aucune nouvelle de notre démarche.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser, premièrement, quelle évolution est prévue pour le fonds d'industrialisation dans le cadre du budget pour 1991 et, deuxièmement, quelle part vous envisagez de réserver aux communes de la vallée de l'Ondaine ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, je conserve un souvenir très vif de la rencontre que nous avons eue en présence de M. Durafour. C'était le 20 juin dernier. Vous m'aviez décrit avec beaucoup de précision les difficultés de la vallée de l'Ondaine et les problèmes qui ont résulté de l'arrêt des houillères.

Nous avons examiné attentivement les solutions possibles au problème que vous avez évoqué.

Voici ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Globalement, à l'intérieur des crédits de reconversion des zones minières dont dispose mon département, qui ont augmenté de 1990 à 1991, je peux vous confirmer qu'une première dotation de 2 millions de francs sera réservée en 1991 à la vallée de l'Ondaine.

Deuxièmement, comme vous l'aviez souhaité, la SOFIREM pourra désormais intervenir dans votre région pour accompagner le développement d'entreprises existantes, et non plus seulement pour aider à la création d'entreprises nouvelles.

Enfin, je comprends très bien votre souci que les collectivités locales puissent, grâce à une maîtrise des terrains, réaliser les projets de développement dont elles pourraient être les instigatrices. A cet égard, je souhaite qu'une large concertation s'instaure entre les collectivités locales et les houillères, et je peux vous donner l'assurance que les terrains qui appartiennent aux houillères pourront être cédés dans des conditions qui permettent la réalisation de tout projet industriel viable.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre, j'ai en main un document fort luxueux que vous devez connaître : il s'agit d'une réalisation de l'architecte Roland Castro. Ce document est extrêmement important puisqu'il se réclame des missions dévolues à « Banlieues 1989 » par le Président de la République dans le cadre de « l'élaboration du plan du Grand Paris ».

Cette sorte d'édit, visant à bouleverser de fond en comble la vie et l'espace quotidien de plusieurs millions d'individus, a essuyé un rejet largement majoritaire des élus de la région parisienne. Mais cela continue. C'est inacceptable !

D'autant que ce projet, outre l'univers inhumain de béton qu'il envisage, exclut non seulement toute idée de développer l'industrie dans la région, mais, de surcroît, prétend liquider purement et simplement celle qui existe.

C'est le cas, entre autres, avec l'opération dite de « Seine amont ».

A Ivry, voilà que devient possible la couverture des voies S.N.C.F. à la condition d'y installer un million de mètres carrés de bureaux.

A Vitry, votre ami architecte envisage même de détourner le cours de la Seine afin de créer une île pour y installer encore et encore des millions et des millions de mètres carrés de bureaux !

Ce sont là, monsieur le ministre, des dizaines de milliers d'emplois industriels existants qui seraient rasés.

C'est totalement fou. Et cela alors que le choix de faire uniquement de cette région une cité financière est un pari totalement hasardeux.

Vous êtes ministre de l'industrie. Or la France souffre durement du recul industriel national. Elle est sous une perfusion industrielle étrangère, en particulier allemande, qui lui fait plus de mal que de bien.

La France a impérativement besoin d'une industrie moderne, forte, diversifiée. La région parisienne, en particulier, dispose d'atouts précieux pour cela.

Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour maintenir et développer une industrie moderne en région parisienne afin qu'elle retrouve un rôle moteur en la matière ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, il ne faut pas jouer à se faire peur.

Vous avez évoqué un programme qui n'est en fait qu'un projet. Nous verrons bien.

En tout cas, je partage votre analyse lorsque vous dites que l'Ile-de-France est une région industrielle forte et qu'elle doit le rester.

Je serai même plus précis que vous. Vous dites que la région parisienne doit se réindustrialiser. Il faut surtout que la région parisienne demeure la première région industrielle française. Elle l'est ! Il ne faut pas parler trop hâtivement de désindustrialisation de cette région ; elle reste la première région industrielle française. Et, de mon petit observatoire, je constate que l'Ile-de-France bénéficie d'un programme particulièrement novateur, le programme « puces », qui consiste à mettre partout où l'on peut en mettre des composants électroniques. La région parisienne absorbe 30 p. 100 de la dotation nationale. C'est plus que proportionnel à l'industrie.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est trop !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Certains prétendent même que c'est trop. En tout cas, c'est une bonne illustration du dynamisme industriel de la région parisienne puisqu'elle absorbe plus que sa part du tissu industriel français.

Par conséquent, je le répète : l'Ile-de-France est une région industrielle particulièrement dynamique.

Tout cela est bel et bon, mais encore faut-il que, dans cinq ans ou dans dix ans, mes successeurs puissent dire la même chose, à vos successeurs ou à vous-même.

De ce point de vue, je crois, il y a eu des mouvements à l'intérieur de la région parisienne. M. Jacques Chérèque pourra, ce soir, répondre plus précisément à vos questions.

Il est vrai que, dans ce grand mouvement de déplacement inévitable, certaines zones comme la « Seine amont » connaissent des difficultés particulières, qui appellent des actions spécifiques. C'est ainsi que, en partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, des programmes d'aménagement de Z.A.C. ont été élaborés afin d'y stabiliser les effectifs industriels. Ce n'est qu'un premier pas mais d'autres peuvent être accomplis.

En tout cas, j'ai participé hier à une réunion du C.I.A.T. qui était fort importante. J'ai écouté ce qui a été dit, notamment par M. le Premier ministre. Je peux vous dire que le Gouvernement veillera à ce que les problèmes industriels soient traités, parce que l'Ile-de-France est la première région industrielle française. C'est un atout considérable pour le développement industriel de notre pays. Et je m'attacherai, par des mesures appropriées, à ce que cet atout continue à être valorisé.

M. Roger Mes, rapporteur pour avis. A la condition de ne pas faire comme à la Martinique, où l'on se demande s'il n'y a pas deux Frances en France.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Louis Mexandeu.

M. Louis Mexandeu. Monsieur le ministre, voilà moins d'une semaine, je vous posais une question sur les préoccupations qui étaient les miennes face aux difficultés actuelles ou prévisibles de l'industrie électronique française, en particulier celle des semi-conducteurs. Le rapport que j'avais rédigé sur ce sujet au nom de l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques sonnait déjà comme un signal d'alarme. Aujourd'hui, un autre rapport, celui de notre collègue Maurice Adevah-Pouf relatif à l'industrie automobile dans la Communauté européenne, fait retentir un nouveau signal d'alarme. Or ces deux secteurs, électronique et automobile, sont liés. Dans les deux cas, le concurrent principal est le même : les Japonais, qui sont déterminés et prêts à nous submerger, et en particulier à prendre rapidement 30 p. 100 du marché de l'automobile dès que cesseront les mesures de protection. Aux Etats-Unis, on en est déjà là et, si rien n'est fait, la France connaîtra demain la même situation.

Au moment où l'électronique embarquée joue un rôle croissant dans la fabrication automobile, soyons certains que les entreprises japonaises, qui sont très intégrées, auront les moyens d'asphyxier notre industrie automobile en retardant les livraisons ou en augmentant les prix des composants électroniques nécessaires. D'ailleurs, ils ont déjà commencé à le faire.

L'électronique - mis à part certains secteurs comme les télécommunications qui ont les moyens de se défendre - et l'automobile sont les secteurs les plus exposés de notre industrie, comme en témoigne le contenu d'une très récente étude de la Commission européenne. J'observe avec satisfaction, monsieur le ministre, que vous avez consacré à ces deux secteurs un développement à part dans votre intervention. Mais le danger est tellement annoncé et si pressant que les mesures doivent être rapides, précises et énergiques.

S'agissant du secteur particulier du poids lourd, le danger, même s'il semble moins imminent, moins visible, n'en est pas moins réel. Là encore, le concurrent extra-européen est japonais. Pour l'instant, les Nippons pratiquent, avant l'ouverture du grand marché, la tactique bien rodée du cheval de Troie ou du pied glissé dans la porte entrebâillée...

M. le président. Monsieur Mexandeau, concluez.

M. Louis Mexandeau. ... en utilisant et en aiguissant la compétition entre les différents pays d'accueil. C'est pourquoi nous suivons avec inquiétude le déroulement des conversations - démenties puis confirmées - entre Volvo et le groupe Mitsubishi.

L'éventualité d'un accord Volvo-Mitsubishi pèse sur l'évolution des termes de l'accord R.V.I.-Volvo. Le résultat ne peut en être, là encore, qu'un accroissement des parts de marché prises par les Japonais, alors que leur pourcentage est aujourd'hui insignifiant. Mais le risque immédiat n'est-il pas celui de l'absorption de R.V.I. par Volvo, absorption qui serait présentée comme une parade à une concurrence japonaise que nous aurions nous-mêmes favorisée ?

En tout cas, c'est là l'une des questions qui se posent sur les sites de R.V.I., et en particulier sur celui de Blainville où le chômage technique a recommencé.

J'en arrive à mes autres questions.

M. le président. Posez-les rapidement, monsieur Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Quel est le contenu exact de l'accord R.V.I.-Volvo, notamment en ce qui concerne la répartition des investissements, des productions et des sites ? Quelles politiques internationale et sociale le couple se propose-t-il de conduire ? (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. Je vous remercie, monsieur le député, d'avoir évoqué à nouveau une question à laquelle je n'avais répondu que partiellement.

Je ne dirai qu'un mot de l'automobile, puisque j'en ai déjà parlé. Notre principal concurrent potentiel est effectivement le Japon. Il n'y a aucun doute sur ce point. Cependant, il faut tout de même remarquer que, aujourd'hui, les Japonais ne comptent pour rien ou presque rien dans la pénétration étrangère en France. C'est la concurrence des constructeurs européens qui fait le plus durement souffrir l'industrie automobile française. Certes, pensons aux Japonais, mais en pensant à eux, combattons aussi les autres constructeurs européens. C'est une question de compétitivité, de concurrence à nu, puisqu'il n'y a pas de barrières et qu'il n'y en aura jamais.

Mais revenons aux négociations que nous menons avec les Japonais. A cet égard, les premiers chiffres qui ont été donnés ne doivent pas être pris en considération. Lors de cette phase exploratoire, des principes utiles ont été posés : les Japonais ont accepté les principes d'une période transitoire ainsi que ceux d'une sauvegarde en cas de retournement du marché et d'un *monitoring*, c'est-à-dire d'une surveillance permanente du marché. Ils ont également pris l'engagement de ne pas « cibler » leurs ventes sur les marchés fermés comme celui de la France. En effet, l'obtention d'un pourcentage global de pénétration réduit ne servirait à rien si des

marchés fermés, comme ceux de la France et de l'Italie, devaient absorber tout l'excédent. Mais nous avons obtenu des garanties sur ce point.

En revanche, nous ne sommes pas tombés d'accord sur les pourcentages qui ont été avancés au cours de cette première phase de négociation. Il faut donc continuer à travailler sur cette question. Mais surtout - et je crois que l'accord est unanime sur ce point -, nous devons renforcer, « muscler » notre potentiel technique dans le domaine de l'automobile. J'ai d'ailleurs cité les programmes de recherche qui sont engagés. Nous insistons beaucoup auprès des instances européennes afin que soit défini un programme européen d'aide à l'automobile. C'est l'Europe qui négocie avec les Japonais, mais en même temps, elle doit nous aider à renforcer notre potentiel automobile, comme cela est demandé par tout le monde.

Je dirai maintenant quelques mots de l'industrie du poids lourd qui vous intéresse particulièrement. Aujourd'hui, Renault-Volvo occupe le premier rang mondial dans ce secteur. L'accord Renault-Volvo porte exclusivement sur la recherche et sur les composants, les marques R.V.I. et Volvo-Trucks ainsi que les sites de fabrication restant séparés, je prie vous en donner l'assurance. Les conséquences d'un tel accord sur l'emploi ne pourront être que positives.

S'agissant de l'éventualité d'un accord Volvo-Mitsubishi, Renault y réfléchit, puisque la régie a la possibilité de faire jouer son veto. Par conséquent, il s'agit d'une réflexion stratégique car, dans un tel accord, il pourrait y avoir du pour ou il pourrait y avoir du contre pour Renault.

Aujourd'hui, R.V.I. a tout de même deux cordes supplémentaires à son arc : d'abord, l'accord signé avec G.I.A.T. Industrie consolide les positions de R.V.I. sur le marché militaire, marché qui se caractérise par une certaine continuité, et va se traduire par la création d'une société commune chargée de concevoir et de commercialiser les véhicules blindés à l'étranger ; ensuite, l'accord signé avec Avia en Tchécoslovaquie ainsi que celui qui devrait être conclu avec Tatra, l'autre constructeur tchécoslovaque, devraient permettre d'étendre les débouchés de l'entreprise, sans délocaliser les productions.

Tout cela pourrait avoir des conséquences sur le fonctionnement de l'usine de Blainville en Basse-Normandie qui est la première unité d'assemblage du groupe et qui le restera. Un mouvement de spécialisation des usines pourrait conduire l'usine de Blainville à cesser la fabrication d'organes mécaniques pour poids lourds, mais, dans ce cas, elle récupérerait celle d'organes pour les véhicules utilitaires et particuliers de Renault, ainsi que le montage des poids lourds haut de gamme qui jusqu'à maintenant étaient assemblés à Bourg-en-Bresse. L'ensemble de ces opérations non seulement laisserait intact le plan de charges de l'usine de Blainville - je peux vous l'assurer - mais aussi améliorerait sa situation actuelle grâce à une diversification de ses débouchés sur des secteurs autres que celui des poids lourds qui est soumis aux fluctuations que vous connaissez.

M. le président. Nous ne terminerons pas les questions à dix-neuf heures, mes chers collègues !

La parole est à M. Jean-Pierre Bouquet.

M. Jean-Pierre Bouquet. Monsieur le ministre, le blé, la betterave, le topinambour et l'huile de colza sont susceptibles de fournir des carburants de substitution, lesquels peuvent permettre d'éviter le gel des terres et de créer des emplois sur les sites de transformation. Il y a là une source de carburant national, connue, renouvelable et plus propre que le pétrole, dont nous aurions tort de nous priver. Tout cela est connu, mais le fait nouveau tient aux conditions dans lesquelles nous pouvons désormais aborder la question des biocarburants : celles-ci ont en effet changé.

Je me situerai volontairement hors de la question du Golfe, donc de la question stratégique relative à la sécurité de nos approvisionnements en pétrole, pour évoquer deux changements majeurs.

Le premier changement concerne la question agricole.

Il faut trouver à l'agriculture des débouchés industriels nouveaux, faute de quoi, nous irons vers de graves difficultés.

Déjà les ministres de l'agriculture de la Communauté ont reconnu le principe de la jachère industrielle. Il reste maintenant à l'adapter pour le rendre réellement applicable, car les modalités adoptées jusqu'à présent sont tout à fait inadéquates.

Le deuxième changement est relatif aux problèmes d'environnement.

Pour sauvegarder notre environnement, nous devons limiter les émissions de dioxyde de carbone, afin de diminuer l'effet de serre. Les carburants de substitution présentent à cet égard des avantages considérables. Le problème en matière de circulation automobile et de transport ne se limite pas à la simple adoption du pot catalytique !

Monsieur le ministre, les arguments qui plaident en faveur des biocarburants sont convaincants, mais les décisions à prendre sont politiques.

Venons-en à la politique. Je ferai d'abord un rappel très bref. Depuis 1988, le bioéthanol bénéficie d'une fiscalité adaptée avec réduction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers d'environ 1,50 franc par litre. Certes, il s'agit là d'un début, mais pour que les carburants d'origine agricole puissent véritablement être lancés sur le marché, il conviendrait de prendre deux mesures.

M. le président. Veuillez poser votre question.

M. Jean-Pierre Bouquet. Premièrement, il convient d'étendre le bénéfice de la fiscalité adaptée au bioéthanol utilisé dans la fabrication d'additif aux supercarburants, connu sous le sigle E.T.B.E. Cette extension améliorerait les débouchés du bio-éthanol, en favorisant sa substitution à un produit d'origine pétrolière, le méthanol, connu sous le nom de M.T.B.E.

Deuxièmement, il faut inscrire le diester sur la liste des carburants autorisés pour en permettre la commercialisation. L'ester d'huile végétale, qui se substituerait au gazole, doit bénéficier d'un avantage fiscal par rapport à ce dernier - environ 1,60 franc par litre -, avantage qui doit être comparable à celui accordé à l'éthanol.

M. le président. Mon cher collègue, pensez à ceux qui vont intervenir cette nuit sur l'aménagement du territoire et qui ne pourront pas poser leurs questions.

M. Jean-Pierre Bouquet. J'en fais partie, monsieur le président, et j'en suis donc tout à fait conscient.

Monsieur le ministre, votre collègue chargé de l'agriculture développe des efforts considérables pour lever les obstacles réglementaires et fiscaux.

M. le président. Posez votre question !

M. Jean-Pierre Bouquet. Etes-vous prêt à relayer avec efficacité les efforts de M. Louis Mermaz ?

Diverses villes de France font fonctionner des lignes de transport en commun avec des véhicules utilisant les biocarburants. Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à suivre ces expériences avec les spécialistes de votre ministère ?

M. le président. Mon cher collègue, je vous rappelle qu'une question n'est ni un exposé ni un ensemble de questions.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. Le carburant agricole, puisqu'on l'appelle ainsi, a toutes les vertus que vous lui avez prêtées : il peut contribuer à faire vivre l'agriculture française et il ne pollue pas. Toutefois, il a tout de même deux inconvénients sérieux : on ne sait pas encore s'il est utilisable techniquement dans les moteurs et il est cher.

Il existe trois formes de biocarburants, et seul l'éthanol a fait l'objet d'une commercialisation. Cette situation n'est pas due à la mauvaise volonté des pouvoirs publics, mais au fait que les essais n'ont pas prouvé que ces biocarburants étaient opérationnels.

Le bioéthanol, fabriqué à partir du blé, de la betterave ou de tout autre support ligno-cellulosique peut être incorporé jusqu'à 5 p. 100 en volume dans les essences.

Quant à l'E.T.B.E., il peut être incorporé à l'essence à hauteur de 10 p. 100 en volume.

Pour ce qui est de l'ester d'huile de colza, qui a été testé sur une petite échelle dans des moteurs de tracteurs, de camions et véhicules légers, il n'est pas encore autorisé comme carburant car ses conséquences sur le fonctionnement des moteurs ne sont pas encore connues. On ne peut tout de même pas inciter les consommateurs à mettre dans leur moteur un carburant qui le détruirait. C'est une précaution élémentaire. D'ailleurs, le carburant agricole n'y survivrait pas. Au demeurant, si les moteurs d'un millier d'automobi-

listes étaient définitivement « bousillés » par le contenu de la bouteille que vous me montrez, je suis sûr que vous reviendriez me voir en me demandant pourquoi j'ai donné l'autorisation d'utiliser un tel type de carburant.

Cela étant, je voudrais tout de même vous parler de ce que nous faisons. L'importante usine de la plate-forme de Soustons étudie la production d'éthanol à partir du bois. Par ailleurs, nous suivons très attentivement les expériences qui ont été engagées dans diverses villes de France. Notre effort de recherche en la matière est donc continu et relativement coûteux.

Nous avons aussi adapté au droit français la directive européenne du 5 décembre 1985, qui fixe les conditions d'incorporation des différents biocarburants. Là encore, nous sommes tenus par des règles européennes inspirées par le bon sens. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi.

Par ailleurs, nous avons pris, le 1^{er} juillet 1988, une mesure d'encouragement à l'utilisation du bioéthanol en lui appliquant la taxation applicable au gazole, ce qui permet une détaxation de 1,50 franc par litre pour le bioéthanol incorporé au supercarburant plombé. Vous souhaitez que l'E.T.B.E. et les esters d'huile végétale bénéficient de dispositions comparables : eh bien, je vous indique que nous avons engagé une étude sur ce point ; et si elle se révèle positive, peut-être suivrons-nous votre avis.

Enfin, je compte, comme vous le souhaitez, réunir prochainement la commission consultative sur les carburants de substitution - qui a été créée en 1983 - pour examiner les conséquences qui doivent être tirées de la crise du Golfe sur les carburants de substitution.

Par conséquent, tous les espoirs sont permis.

M. Jean-Pierre Bouquet. Monsieur le ministre, permettez-moi de vous remettre ces deux bouteilles, en espérant que leur contenu ne fera pas exploser le moteur de votre voiture !

M. Claude Labbé. Nous ne sommes pas dans un cirque, monsieur le président !

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bouchardeau.

Mme Huguette Bouchardeau. Monsieur le ministre, n'ayant pas, contrairement à mon collègue, été touchée par les vapeurs d'éthanol, j'irai vite et droit au but. Je voudrais vous dire quelques mots sur le montant des crédits réservés aux économies d'énergie ainsi que sur les énergies renouvelables.

La manière dont nous nous consacrons aux économies d'énergie mérite que l'on s'y arrête un instant. Alors que le budget promotionnel d'Electricité de France - qui concerne la publicité et les avantages commerciaux, entre autres - était de 2,4 milliards de francs en 1989, le budget total de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie ne s'élevait quant à lui qu'à 500 millions de francs. Autrement dit, quand on dépense un franc pour faire des économies d'énergie, tous secteurs confondus, on en dépense 4,8 pour inciter à consommer plus d'électricité ! Il me semble qu'il y a là une aberration politique. On ne peut pas mener une politique tendant à développer les économies d'énergie tout en gaspillant quatre à cinq fois plus pour accroître la consommation d'électricité !

En second lieu, s'agissant des énergies renouvelables, lors du débat du 12 décembre dernier, la commission de la production et des échanges avait déclaré que celles-ci n'étaient pas négligeables et avait recommandé de créer un fonds de soutien en leur faveur afin de promouvoir le développement des technologies en ce domaine. L'ensemble de l'Assemblée avait approuvé sa commission.

Aujourd'hui, 50 millions de francs sont affectés à ce développement des énergies renouvelables. Et encore cette somme est-elle prise sur les crédits destinés aux économies d'énergie.

M. le président. Madame Bouchardeau, je vous prie de conclure.

Mme Huguette Bouchardeau. J'ai terminé, monsieur le président.

Quelles mesures compte-t-on prendre, monsieur le ministre, pour faire entrer dans la réalité ces énergies renouvelables qui connaissent déjà des développements importants dans les autres pays européens et en particulier dans les pays en voie de développement ?

M. le président. J'invite les derniers inscrits à prendre leurs dispositions pour être présents à vingt et une heures trente.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Madame, je vais vous répondre brièvement car il s'agit d'un débat sur lequel nous reviendrons, dans cet hémicycle ou ailleurs.

Les chiffres que vous avez cités sont impressionnants par les contrastes qu'ils traduisent. Mais comment faire ?

Nous avons fait de gros efforts pour qu'E.D.F. adopte une attitude commerciale, c'est-à-dire pour qu'elle s'intéresse à ses clients et qu'elle ne soit pas simplement une agence de production. Or il est clair que la publicité fait partie de l'acte commercial. Nous courrions de graves dangers, nous irions à l'encontre de la politique que nous menons si nous bridions l'effort publicitaire de cette société. E.D.F. a de l'électricité à vendre, et même à revendre. Cette énergie doit bien sûr répondre à des usages rentables et économiquement intelligents.

Quoi qu'il en soit, on ne peut réduire globalement les budgets commerciaux d'E.D.F. Une telle réduction serait d'ailleurs contraire à l'autonomie et au dynamisme que nous voulons conserver à ses dirigeants.

Je vous ferai observer que nous obligeons E.D.F. à inclure dans ses messages publicitaires une incitation à l'économie d'énergie. Par conséquent, d'un côté, elle vend son produit et fait de la publicité et, de l'autre, elle incite à l'économie. Tout cela s'ajoute au budget de publicité de l'A.F.M.E., faible il est vrai.

Sur le fond, je suis d'accord avec vous : aujourd'hui plus que jamais, nous devons continuer de poursuivre le gisement d'économies, qui reste important. Nous nous sommes fixé l'objectif de 30 millions de T.E.P. supplémentaires d'ici à dix ans, c'est-à-dire à peu près autant que pour ce qui concerne la dernière décennie. Toutes les mesures prises, notamment sur le plan fiscal, vont dans ce sens.

Quant aux énergies renouvelables, l'A.F.M.E. y consacre 20 p. 100 de son budget global, soit 87 millions de francs, ce qui n'est pas négligeable.

Deux mesures nouvelles sont prévues.

Il s'agit, en premier lieu, de l'amortissement exceptionnel sur un an d'une série d'équipements, en particulier de ceux qui supposent le recours aux énergies nouvelles et renouvelables. Cette incitation fiscale forte devrait encourager l'offre industrielle qui, il faut bien le reconnaître, est relativement modeste. Cela n'est d'ailleurs pas la faute du Gouvernement, mais c'est celle des industriels, qui n'offrent pas de produits très innovants.

En second lieu, j'ai demandé à l'A.F.M.E. d'identifier dans ses comptes, à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine, un fonds de soutien aux énergies nouvelles et renouvelables, à la gestion duquel seront associés les professionnels. Ce fonds disposera pour démarrer, c'est-à-dire dans quelques mois, de 50 millions de francs.

Je considère donc que l'effort global consacré à ce type d'énergies sera significativement accru. Certes, le chiffre de départ était très faible, mais il demeure que 50 millions de francs, ce n'est pas rien ! Cette initiative permettra peut-être à des industriels de nous offrir enfin des équipements performants.

L'affaire est à suivre !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean-Marie Demange.

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le ministre, je reviendrai sur le nucléaire puisque je suis le député de la centrale nucléaire de Cattenom.

M. Jean-Pierre Baumler. Député d'une centrale nucléaire ?

M. Jean-Marie Demange. Mais oui ! Mon discours est imagé, mais c'est la vérité ! On a bien vu dans cette assemblée un parlementaire apporter des produits toxiques. Je sais bien que certains parlementaires tiennent des propos toxiques, mais le règlement permet-il à un parlementaire d'apporter ici des produits inflammables et toxiques ? Il faudrait se poser la question. Mais passons sur cette connotation politicienne ! *(Sourires.)*

M. Guy Bêche. Monsieur Houssin est bien venu avec sa topette ! *(Nouveaux sourires.)*

M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue ! Poursuivez, monsieur Demange.

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le ministre, il faut, dans le domaine du nucléaire, plus de clarté. Etes-vous déjà à même de tirer quelques conclusions sur le moratoire demandé par M. Rocard ?

Vous vous êtes interrogé sur le point de savoir si le programme nucléaire français avait été utile. A cette interrogation, je répondrai quant à moi par l'affirmative. Chacun d'ailleurs s'accorde aujourd'hui à le reconnaître, et n'oublions pas que c'est grâce à Pierre Messmer, en 1973, qu'il a vu le jour !

S'agissant plus précisément des déchets nucléaires et des déchets industriels, que vous avez évoqués, monsieur le ministre, j'avais dans un premier temps posé une question à M. Brice Lalonde. Mais celui-ci m'a renvoyé à vous.

Je voudrais savoir si vous entendez modifier les plans d'exposition aux risques qui me paraissent aujourd'hui inadaptés.

Par ailleurs, pensez-vous étendre les dispositions de la loi de 1983 concernant l'indemnisation par les compagnies d'assurance en cas de catastrophes naturelles aux risques industriels ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Pierre Baumler. Toujours plus d'Etat, monsieur Demange !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. J'ai peu de temps pour vous répondre, monsieur le député.

Le moratoire concerne les déchets et vous savez comment il a été « arraché » au Gouvernement. Nous avons eu un grand débat général sur le nucléaire et tout le monde s'est accordé sur la nécessité de le développer, ce qui impliquait la conservation des déchets. Mais lorsque nous nous sommes retrouvés, dans certaines régions, devant les parlementaires concernés, dont quelques-uns ont siégé sur les bancs de la partie droite de cet hémicycle, certains ont répliqué : certes, il faut traiter le nucléaire, mais jamais chez moi ! Il est facile d'adopter une telle attitude.

En fait, il s'agit d'une responsabilité nationale. La décision de traiter les déchets a été prise le jour où a été décidée la construction de la première centrale nucléaire. Ce jour-là, le problème des déchets a été posé et, aujourd'hui, il faut le résoudre. Nous nous trouvons devant un tas de déchets - ce n'est pas une montagne - et il faudra que les élus, dont c'est la mission, se montrent responsables le jour où les experts diront que c'est à tel endroit que l'on doit traiter les déchets pour la sécurité de la population.

La situation actuelle n'est pas tolérable. Elle deviendra à terme dangereuse et impose à la nation des charges coûteuses. Si je m'exprime à ce sujet avec quelque passion, c'est parce que nous devons aborder le problème en toute responsabilité. Et quand je dis « nous », je ne veux pas simplement parler du Gouvernement : je pense à l'ensemble de la représentation nationale. Nous aurons un débat au début de l'année prochaine et j'espère qu'une attitude responsable sera prise par l'ensemble des opérateurs et des responsables.

Vous m'avez demandé s'il fallait élargir la loi de 1983 sur l'indemnisation des catastrophes naturelles aux risques industriels.

Je vous répondrai en peu de mots - il faudrait sur un tel sujet être beaucoup plus prolixe - que les risques ne sont pas de même nature. S'agissant d'un risque naturel, l'auteur n'est pas une personne morale ou physique, et il est donc normal que l'Etat, par le biais d'un fonds de garantie, supplée à l'absence d'auteur. Pour ce qui concerne les risques industriels et les accidents qui leur sont liés, les assurances que les industriels eux-mêmes doivent contracter s'appliquent. Ces assurances sont bien sûr obligatoires. Les régimes existants s'appliquent de façon satisfaisante en ce qui concerne les dommages d'origine industrielle, qui sont convenablement couverts, et je ne crois pas qu'il serait utile sur ce plan de légiférer à nouveau. Quoi qu'il en soit, c'est une question sur laquelle nous pourrions avoir des échanges plus larges.

M. le président. La parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Je vais essayer de vous redonner le sourire, monsieur le président, en évitant de dépasser les deux minutes qui me sont imparties.

Je souhaiterais, même si d'autres collègues sont intervenus à ce sujet, revenir sur la filière électronique, non pas afin de tirer la sonnette d'alarme pour la énième fois, mais pour valoriser ce qui s'est fait en France, notamment à Grenoble. Je ne voudrais pas faire du « localisme », mais c'est là un exemple de portée européenne, en matière de recherche comme en matière d'industrialisation sur les semi-conducteurs.

Monsieur le ministre, que pensez-vous du rapprochement entre le L.E.T.I. et le C.N.E.T. dans le domaine de la recherche ? Pensez-vous qu'il faille le pousser au-delà du G.I.E. en cours de réalisation pour s'acheminer vers une fusion ?

Que faut-il penser de l'avenir du programme Grenoble 92 ? Je crois savoir que vous devez rencontrer dans les jours prochains M. Pistorio, qui est le dirigeant italien du consortium S.T.-S.G.S.-Thomson. Qu'allez-vous lui dire ? Lui conseillerez-vous de mettre la main à la poche, pour que Français et Italiens compensent d'une certaine façon le manque d'engagement des Néerlandais et des Allemands en la matière ?

Un mot sur la T.V.H.D.

Contrairement à ce que l'on a dit, nous avons gagné une première manche dans la bataille des normes, à Düsseldorf, en mai dernier, face aux Japonais, à l'occasion de l'assemblée plénière du C.C.I.R. Aujourd'hui, la bataille est industrielle.

Vous avez rappelé à juste titre l'importance du contrat pluriannuel que vous avez signé avec Thomson, important sur le plan financier comme sur le plan industriel. Comment s'intègre ce contrat au niveau du développement de la stratégie européenne de la T.V.H.D. ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. Je serai bref, monsieur le député.

Oui, il faut favoriser la coopération entre le L.E.T.I.-C.E.A. et le C.N.E.T. Cela paraît aller dans le sens de l'histoire. Je ne pousserai cependant pas les responsables directs à faire ce qu'ils n'auraient pas envie de faire. Mais ils ont envie de favoriser cette coopération et nous allons continuer à accompagner leurs efforts, dans le cadre de l'articulation, que j'ai évoquée tout à l'heure, entre les chefs d'entreprise, y compris ceux des entreprises nationalisées, et le ministre.

Vous m'avez interrogé sur le programme Grenoble 92. Je rencontrerai M. Pistorio dans quelques jours, qui m'en parlera, et je crois que les choses avancent bien. Je l'écouterai et je l'encouragerai à faire encore mieux.

J'ajouterai que je souhaite que l'accord avec Siemens, dont vous n'avez pas parlé, se réalise, car il est très important pour le monde des composants. Je ne suis pas au premier rang pour ce qui concerne les négociations. J'estime qu'elles ont un peu duré, mais je reste très optimiste quant à leur conclusion.

En ce qui concerne la T.V.H.D., je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que j'ai dit tout à l'heure.

Le programme est maintenu, les premiers équipements sortiront au mois de janvier 1991, c'est-à-dire dans deux mois et demi, ainsi que me l'a personnellement promis Alain Gomez. Les Jeux olympiques d'hiver, qui se dérouleront dans les Alpes en 1992, serviront de rampe de lancement à une démonstration en réel de la télévision haute définition - la vraie, pas la télévision « améliorée ».

De notre côté, toutes les conditions sont désormais remplies, tant sur le plan du financement que sur celui de l'organisation ou de la technique, pour que l'opération se développe.

Je rappellerai une nouvelle fois que Thomson fera passer ses effectifs de recherche sur ce projet de près de 200 personnes en 1989 à plus de 600 en 1995. Je vous précise en outre que les embauches ont commencé, ce qui est la meilleure preuve de l'engagement de la société sur ce programme.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Josèphe Sublet.

Mme Marie-Josèphe Sublet. Monsieur le ministre, une partie de la restructuration de la chimie française a été réalisée avec la reprise des actifs d'Orkem par les groupes C.F.P. et Elf-Aquitaine.

Vous avez demandé avec insistance aux P.-D.G. de l'Entreprise minière et chimique et d'Elf-Aquitaine de se rencontrer pour trouver une solution à l'avenir du groupe E.M.C. Où en sont actuellement les discussions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. La réorganisation de la chimie qui s'est engagée en 1989 est, pour sa plus grande part, achevée. Cette réorganisation a été bonne. On en a peu parlé, comme des choses qui marchent bien. Le groupe Orkem, qui était fragile, en est sorti renforcé. Le ralentissement que nous observons dans la chimie n'infirmes pas cette analyse, bien au contraire : il faudrait se demander ce qu'il serait advenu d'Orkem, sans la réorganisation, dans une conjoncture aujourd'hui moins favorable.

L'E.M.C. est restée jusqu'à présent en dehors de cette opération de regroupement. Nous avons demandé aux présidents des deux groupes E.M.C. et Elf de nous faire des propositions conjointes. Ils ne l'ont pas fait. Nous avons fixé le terme de mars 1990. Nous n'avons rien reçu, pour différentes raisons. Cependant, les cohérences que nous recherchons s'imposent encore aujourd'hui. Compte tenu des conditions actuelles, elles paraissent encore plus nécessaires qu'il y a six mois. L'E.M.C. est en effet un ensemble de quatre activités qui n'ont pas entre elles une cohérence évidente : la potasse n'a pas de grande relation avec la chimie, qui se trouve en grande partie en Belgique ; la chimie n'entretient pas une grande synergie avec l'alimentation animale ; quant au traitement des déchets chimiques, il a fait l'objet d'une opération menée d'ailleurs très intelligemment par les responsables d'E.M.C., mais ce secteur est très rentable, même isolé.

Les conditions financières, qui étaient jusqu'à présent favorables, sont un peu remises en cause car l'activité chimique n'a plus les mêmes perspectives, les activités potassiques s'exerçant dans un contexte commercial de plus en plus difficile pour un certain nombre de raisons, en particulier du fait de l'ouverture des pays de l'Est dont la contrepartie est constituée par des exportations sauvages de l'Union soviétique.

Il me semble indispensable de donner à l'ensemble M.D.P.A. et C.P.A. les moyens de rester un opérateur mondial de la potasse, ce qui suppose des évolutions financières et techniques importantes.

Je continue de croire que les activités chimiques ont vocation à être rassemblées dans un ensemble industriel et commercial plus large, ce qui permettrait de préserver l'emploi et tout ce que l'E.M.C. possède et a réalisé en termes de potentiel chimique.

Rien ne sera fait sans concertation. Nous n'avons pas l'intention de bousculer les responsables. Je compte simplement sur le sens des responsabilités de chacun pour éviter que la nation ne supporte le coût d'un certain immobilisme.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida, qui dispose de deux minutes exactement.

M. Jean-Pierre Kucheida. Je suis toujours le sacrifié, monsieur le président. *(Sourires.)*

Monsieur le ministre, la formation des hommes est un élément fondamental pour nos entreprises. L'industrie manque aujourd'hui cruellement de techniciens. De l'ouvrier qualifié à l'ingénieur de haut niveau, les problèmes se posent. Il est donc essentiel que nous disposions de gens bien formés pour renforcer la compétitivité de nos entreprises.

Actuellement, 53 000 étudiants suivent des formations d'ingénieur. Ce ne sont donc que 15 000 diplômés qui sortent chaque année de nos écoles. Le retard accusé par la France doit être rapidement comblé. Chaque année, le nombre de nouveaux ingénieurs est, en Allemagne, deux fois supérieur à celui de la France.

Les mesures qui sont amorcées par le Gouvernement sont intéressantes. Les capacités d'accueil sont actuellement développées et le nombre d'ingénieurs en début d'études sera donc de 27 000 au lieu des 14 000 actuels, pour ce qui relève du ministère de l'éducation nationale. Cet ambitieux programme en termes quantitatifs devrait naturellement s'accompagner d'une démarche qualitative.

Je souhaiterais que vous me confirmiez tout cela.

Je souhaiterais, par ailleurs, qu'il y ait des écoles d'ingénieurs dans les régions de vieille industrie.

Pour ce qui concerne les problèmes des grands équilibres nationaux et d'aménagement du territoire, l'Etat - sans que soit demandé l'argent des collectivités locales - devrait se suffire à lui-même dans un certain nombre de domaines qui peuvent avoir un rôle important pour la revitalisation des tissus économiques des zones en difficulté.

L'accroissement de l'effort de formation des ingénieurs doit s'appuyer sur un réseau industriel de haut niveau.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, par exemple, quand on supprime, sans consulter personne, des centres de recherche comme celui de Mazingarbe, sur décision d'Elf-Aquitaine, sans consultation préalable...

M. le président. Monsieur Kucheida, concluez, je vous prie.

M. Jean-Pierre Kucheida. ... des problèmes considérables se posent.

Je souhaite que vous m'apportiez des réponses sur tous ces sujets.

Pour finir, je souhaiterais, m'adressant à vous qui vous considérez un peu comme le patron de la holding des grands groupes nationaux, qu'une commission parlementaire de surveillance de cette holding soit constituée.

M. le président. Puis-je vous demander, monsieur le ministre, de répondre brièvement à M. Kucheida, la conférence des présidents devant se réunir dans quelques instants ?

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, vous avez dit avec beaucoup de force une partie de ce que je pense.

En ce qui concerne les besoins de l'industrie française, je partage pleinement votre avis. Nous avons d'ailleurs créé une cinquième puis une sixième école des mines.

Je vous ferai remarquer que, lorsqu'on parle des écoles des mines, on parle plus d'un label que d'une spécialité. Les écoles des mines n'ont pas une vocation marquée à être implantées dans une région minière ou anciennement minière. Certes, il peut s'agir d'un élément à prendre en compte dans une politique d'aménagement du territoire, mais il n'était pas absurde d'installer la cinquième école des mines à Nantes, spécialisée dans l'informatique appliquée, dont la région, à ma connaissance, n'a jamais abrité de mines. Pour la sixième école, la ville d'Albi est effectivement candidate, comme d'autres villes.

Je serai moins d'accord avec vous lorsque vous soutenez que c'est à l'Etat d'assurer intégralement le financement de la création d'une nouvelle école. Après tout, dans la mesure où deux collectivités locales se portent volontaires - et avec quelle ardeur ! - pour nous aider à financer une école des mines, je n'y vois, pour ma part, que des avantages.

En tout cas, soyez assuré que nous connaissons les difficultés que connaît votre région, monsieur le député. Je suis persuadé, comme vous, que la création d'un centre d'enseignement ou de recherche est toujours très importante. Nous y penserons lorsque nous aurons à localiser nos centres de recherche, en particulier ceux des entreprises nationales.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie et aménagement du territoire : Industrie (*suite*) :

Annexe n° 26. - M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial ; avis n° 1640, tome X, de M. Roger Mas, au nom de la commission de la production et des échanges.

Industrie et aménagement du territoire : Aménagement du territoire.

Annexe n° 24. - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; avis n° 1640, tome VIII, de M. Gaston Rimareix, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale.

CLAUDE MERCIER

LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com